



28e

VADEMECUM

2026

Le bureau du Conseil jeunesse est situé sur les terres traditionnelles non-cédées des peuples xwməŋkwəy'əm (Musqueam), Skwxwú7mesh Úxwumixw (Squamish) et Seííwíwulh (Tsleil-Waututh).

Nous reconnaissons aussi avec le plus grand respect toutes les autres nations autochtones présentes sur l'ensemble des territoires de la Colombie-Britannique. Nous aimerions également souligner que lors du PJFCB, nous sommes rassemblé·e·s sur les territoire des peuples ləkʷəŋən (Lekwungen) aujourd'hui connus sous les noms Songhees et Esquimalt.

Non-cédé signifie que ces terres n'ont jamais été cédées, transférées ou abandonnées de quelque manière que ce soit et, à ce titre, nous sommes actuellement situé·e·s sur des territoires occupés. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la réconciliation, car il est de notre responsabilité morale en tant qu'habitant·e·s sur ces terres de veiller à ce que nos réunions et nos actions soient conformes aux valeurs et aux intérêts autochtones alors que nous marchons ensemble sur le chemin de la réconciliation.

**Nous aimerions remercier, du fond du cœur, nos nombreux partenaires, sans qui le Parlement jeunesse francophone de la Colombie-Britannique ne serait pas possible.
Merci de nous permettre de rendre cette expérience aussi spéciale
et ce, année après année.**



Canada



Conseil scolaire
francophone de la
Colombie-Britannique



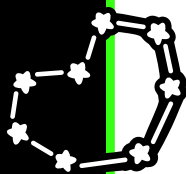
BUREAU DES AFFAIRES
FRANCOPHONES ET
FRANCOPHILES (BAFF)

JURISTES
POWER
LAW



TABLE DES MATIÈRES

MOT D'ACCUEIL DE LA PRÉSIDENCE DU CJFCB	2
MOT D'ACCUEIL DU PREMIER MINISTRE	3
VOTRE CABINET	4
VOS MINISTRES	7
VOS FORMATEUR·TRICE·S	8
RÈGLEMENTS DU PJFCB	9
LISTE DE MATÉRIEL	10
CODE VESTIMENTAIRE DU PJFCB	11
PROCÉDURES PARLEMENTAIRES ET RÈGLEMENTS	12
1. Brève introduction au système parlementaire	13
2. Les trois lectures d'un projet de loi	13
3. La nomination et le rôle de la Présidence	14
4. Les député·e·s en chambre	14
5. Traditions et procédures de discours du PJFCB	15
6. Les formules	16
7. Appel au règlement et question de privilège	17
8. La cérémonie d'ouverture	17
9. La cérémonie de clôture	22
10. Jargon parlementaire et expressions non-parlementaires	23
CONSEILS POUR VOS DISCOURS	25
PLAN DE CHAMBRE	26
PLAN DE CHAMBRE EN PARTIS POLITIQUES	27
LIGNES DE PARTIS	28
PROJET DE LOI C-1	30
Concernant la prestation des serments d'office	
PROJET DE LOI C-2	32
Concernant la sieste obligatoire	
PROJET DE LOI C-3	36
Concernant le chômage et la technologie en milieu professionnel	
PROJET DE LOI C-4	40
Concernant la pollution lumineuse et sonore	
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CABINET	45
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE	47
LES PRIX DE RECONNAISSANCE	48
REMERCIEMENTS	50
CAUCUS	52
HORAIRE	53



MOT D'ACCUEIL DE LA PRÉSIDENCE DU CJFCB



Cher·e·s Pégiefcébien·ne·s,

Je suis ravie de vous accueillir à la XXVIIIe édition du PJFCB !

Nous sommes tous·tes rassemblé·e·s pour l'amour du Parlement et pour la francophonie. Notre famille nombreuse s'agrandie avec toutes les belles personnes qui nous rejoignent, VOUS ! Citoyens·ne·s, journalistes ou député·e·s, vous allez gagner des souvenirs et de l'expérience inestimable. Que ça soit votre première fois à la législature, ou que vous vous rappelez de l'ancien plan de chambre en courbe, votre présence illumine notre belle communauté. Le PJFCB est une opportunité pour vous de découvrir les différentes réalités des jeunes de la C.-B. et de tisser des liens pour la vie.



Vous partagerez des rires, des surprises et des aventures marquantes, tout en parlant votre français. Mon plus grand conseil, c'est de vous faire confiance ; prenez la parole, écrivez vos poèmes, tenez vos posters hauts ! C'est toujours les moments qui font le plus peur qui déclenchent la passion. Sortez de votre zone de confort et soyez la version la plus authentique de vous-même.

Cette fin de semaine est le moment pour faire entendre votre voix, mettre en pratique votre créativité et partager vos opinions. Vous trouverez des ami·e·s qui porteront diverses expériences de vie desquelles vous pourrez apprendre et partager. Posez toutes vos questions et restez ouvert·e·s à toutes les possibilités ! Je vous assure qu'une expérience comme celle-ci ne peut pas être recréée. Même d'une année à l'autre, les expériences continuent d'évoluer. Le PJFCB a eu un impact profond sur mon parcours, de manière professionnelle, personnelle et émotionnelle. J'aimerais être capable de mettre la joie de cette fin de semaine dans une bouteille pour toujours. Alors faites certain·e·s de vous amuser à fond !

Avec beaucoup d'amour dans la maison,
Geneviève Poitras (elle)
Présidente, Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique

MOT D'ACCUEIL DE L'HONORABLE PREMIER MINISTRE



Cher.ère participant.e.s

C'est mon privilège de vous accueillir cette année à la XXVIIIe édition du Parlement jeunesse francophone de la Colombie-Britannique. Le PJFCB nous rassemble pour la joie de la francophonie, du Parlement et de nos amitiés.

Le cabinet est prêt à vivre une XXVIIIe édition remplie de débats, de rires et de français. Si vous avez une question lors de l'événement, on est là pour vous. Non seulement le cabinet est prêt à vous aider, mais les gens autour de vous sont là pour vous aider.

Au PJFCB, on est une grande famille dans notre maison remplie d'amour.

Cette édition, trois PDL vous attendent à Victoria, qui risquent de vous faire réfléchir et rire. J'espère aussi qu'ils vous permettront de créer des débats drôles et de prendre des personnages originaux. Si cette année c'est votre premier PJFCB, bienvenue ! Je suis sûr que vous allez tomber en amour avec le Parlement comme j'ai fait lors de mon premier. Si ce n'est pas votre premier, rebienvenue ! Et amusez-vous bien !

Le PJFCB m'a donné la chance de rencontrer plusieurs ami.e.s au cours des années, en plus de mieux comprendre les politiques de notre province. J'ai aussi appris à propos de moi-même, et c'est cette expérience qui brille autant que vous êtes capable !

Je vous souhaite un PJFCB inoubliable, rempli d'aventures, de discours comiques et d'amitiés à vie.

Thomas Challis
Très honorable Premier Ministre



VOTRE CABINET



THOMAS CHALLIS ✨ LE TRÈS HONORABLE ✨ PREMIER MINISTRE

Allô, je m'appelle Thomas, je vais être le Premier ministre cette année au Parlement. Jusqu'à date, j'ai fait 8 parlements, 7 PJFCB et 1 PFCNO. J'étudie en ingénierie des systèmes à SFU ce qui est, en gros, l'autonomisation des systèmes de production. Ce qui m'allume c'est le sport. J'aime beaucoup le hockey et le ski mais j'aime aussi écouter de la musique et les sciences. Mon événement du CJFCB préféré est probablement le Parlement.



CHLOÉ LUKAC ✨ L' HONORABLE ✨ PRÉSIDENTE

Coucou ! Je m'appelle Chloé et je suis extrêmement heureuse d'être votre Présidente pour cette édition du PJFCB. C'est mon septième parlement jeunesse et je suis ravie de faire partie de l'équipe cette année ! Je suis actuellement en deuxième année de psychologie à UBC. Ce qui m'allume, c'est la voile, lire, regarder des films, faire du ski, de la randonnée et du camping. Mon événement de coup de cœur est Crescendo. J'ai trop hâte de vous rencontrer et de passer un parlement inoubliable avec vous!

GABRIELLE DELORME ✨ L'HONORABLE VICE-PRÉSIDENTE ✨

Coucou !! Moi, c'est Gabrielle, et j'ai le plaisir étincelant d'être votre Vice-présidente pour cette édition du PJFCB. Je suis originaire du Québec, mais je suis aussi fière Franco-Colombienne, ayant surtout grandi dans une petite ville sur l'île de Vancouver, et me retrouvant aujourd'hui à UBC, où je suis étudiante en neurosciences. Pendant mon temps libre, j'ajoute du brillant à mes journées en lisant, cuisinant, ou courant et, plus occasionnellement, en skiant ou faisant de la plongée sous-marine. Chaque événement auquel j'ai assisté au sein du CJFCB a été inoubliable, mais celui qui a fait véritablement briller mon cœur dès sa première apparition dans ma vie est le PJFCB ! J'espère que cet événement sera aussi pour vous une expérience resplendissante et radieuse et j'ai hâte de la partager avec vous !!



VOTRE CABINET



MAX TURMEL

★ L'HONORABLE ★ VICE-PREMIER·ÈRE MINISTRE



Salut salut ! Je m'appelle Max et je suis votre Vice-premier·ère ministre, ce qui marque ma troisième participation au PJFCB ! Actuellement, je complète une majeure en études internationales et une mineure en français sur le campus montagneux de SFU. Ce qui m'allume, c'est faire des randonnées près de l'université, la photographie, et déclarer mon amour à la Présidence. J'adore aussi apprendre des nouvelles langues, comme l'allemand ou le vietnamien. C'est un hobby brillant ! J'ai bien hâte de voir vos sourires radieux à l'Assemblée législative ! C'est une expérience unique, donc je vous conseille de saisir chaque opportunité. Mettez-vous au défi :)

VALENTINE BARETTA

★ L'HONORABLE ★ LEADER DE LA CHAMBRE

Salut tout le monde ! Je m'appelle Valentine et je suis la Leader de la Chambre du PJFCB 2026. Je fais des études à UBC en relations internationales et je suis en troisième année. Je suis née en France, mais j'ai grandi à North Vancouver en allant à l'école André-Piolat. Ce qui m'allume c'est lire, regarder des films, jouer du violon et passer du temps avec mes ami·e·s. Mon événement coup de cœur du Conseil jeunesse est le Parlement et j'ai trop hâte de vous voir là-bas !



MAX KORINTH ★ REPRÉSENTANT MÉDIA ★

Bonjour ! Je m'appelle Max et je suis le Représentant Média ! C'est mon quatrième parlement et mon premier en tant que représentant ! Mon événement préféré du CJFCB sont les JFCB. Je viens de Nelson, C.-B. Pendant mon temps libre, j'aime faire du camping, passer du temps avec mes ami·e·s et essayer de réparer mes voitures (3/4 ne fonctionnent pas). Ce qui m'allume, c'est passer du temps avec mes ami·e·s et faire du ski. J'ai trop hâte pour un autre Parlement super !



VOTRE CABINET



CAMILLE BARETTA ✨ **REPRÉSENTANTE** ✨ **ACTION CITOYENNE**

Salut ! Je m'appelle Camille Baretta et je suis la Représentante Action Citoyenne. Cette année va être mon 6eme PJFCB ! Je suis étudiante en première année de sciences à UBC et je compte me spécialiser en astrophysiques. Ce qui m'allume, c'est la poterie mais j'aime aussi beaucoup dessiner, lire, écouter de la musique, regarder des films et jouer aux jeux vidéo. Mon événement du Conseil jeunesse préféré est le Parlement. J'ai trop hâte de vous rencontrer au PJFCB !

VOTRE ÉQUIPE DE COORDINATION

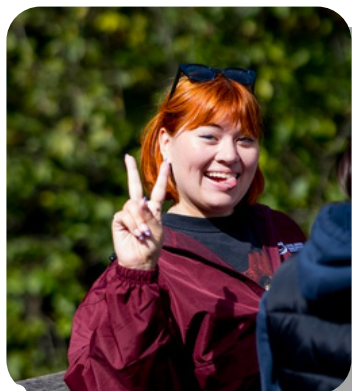
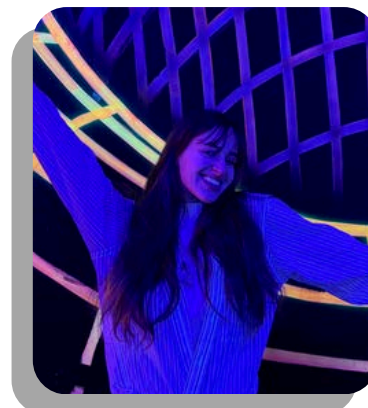


ELODIE SERRIERE

Bonjour tout le monde ! Je suis Elodie, nouvelle coordinatrice pour cette édition du Parlement et je suis super excitée à l'idée de vivre cette expérience avec vous !

Préparer le Parlement avec le Cabinet a été une aventure formidable et j'ai vraiment hâte de tous-tes vous rencontrer en personne, d'échanger avec vous, de rire et de profiter pleinement du PJFCB !

PS : Je suis curieuse de savoir si les légendaires lasagnes du Parlement sont à la hauteur de leur réputation !



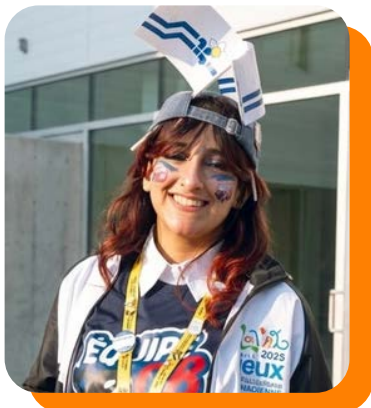
MAXIME BOIVIN-FORTIN

Allo ! Je suis super contente et très honorée de faire partie de l'équipe d'organisation du PJFCB encore une fois cette année. Le Cabinet et le CJFCB ont travaillé fort toute l'année pour vous créer un événement unique et rempli de rebondissements et on espère que vous allez apprécier. Cette année j'aurais la chance d'être page !

En tant que grand fan de potins et zizanie, j'ai très hâte d'assumer ce rôle et aider les député.e.s à créer des scandales en chambre !

Ne vous inquiétez pas, vos page-mails sont en sécurité avec moi :P !

VOS MINISTRES



AMY BALAWI ★ L'HONORABLE MINISTRE ★ DU MIEUX-ÊTRE SOCIAL

Allô cher·e·s député·e·s ! Je m'appelle Amy ! Je suis diplômée du CSF. Je suis actuellement en année de transition et je travaille à l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) à Kelowna ! Je m'intéresse beaucoup à l'engagement des jeunes francophones et aux façons dont nos environnements sociaux et urbains influencent notre bien-être. L'an prochain, je poursuivrai des études en architecture et en urbanisme à UBCV. J'ai très hâte d'échanger avec vous, d'entendre vos idées et de vivre pleinement cette expérience parlementaire à Victoria avec vous !!

EVA PALOMO

★ L'HONORABLE MINISTRE ★ DES ÉMISSIONS LUMINEUSES ET SONORES

Salut! Je m'appelle Eva et je suis étudiante de première année en physiologie biomédicale à l'Université Simon Fraser. Même si je passe la plupart de mon temps à étudier, j'aime faire des pauses pour faire du crochet ou de la couture. Cette année sera ma troisième participation au PJFCB, et ma deuxième en tant que ministre ! J'espère que nous passerons des excellents moments à débattre les projets de loi intéressants de cette année, et j'ai hâte d'entendre vos arguments drôles et créatifs.



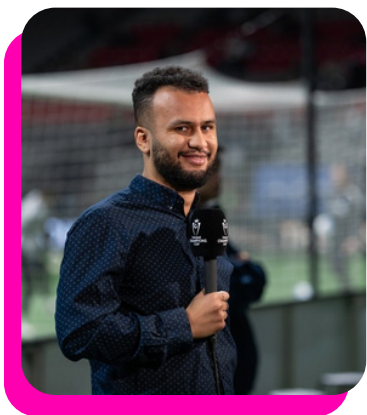
AMÉLIE PRÉVILLE

★ L'HONORABLE MINISTRE ★ DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DE LA TRANSFORMATION TECHNOLOGIQUE



Salut ! Je m'appelle Amélie et j'ai le plaisir d'être Ministre pour cette édition du PJFCB ! Je suis fière Franco-Albertaine d'origine, mais j'habite présentement à Vancouver où je termine la dernière année de mon bac en sociologie à UBC. Depuis mon tout premier parlement à l'âge de 16 ans, je suis devenue accro aux simulations parlementaires et cette édition du PJFCB sera ma 18ème simulation. En dehors du PJFCB, je reste impliquée au sein de la francophonie canadienne, que ce soit dans ma province d'origine ou dans ma province d'adoption, et je suis toujours heureuse de parler de ma passion pour ma langue et ma culture francophone. J'occupe mon temps libre à jouer de la guitare et écrire des chansons, lire, faire du graphisme et faire de l'escalade. N'hésitez surtout pas à venir me voir avec n'importe quelles questions, ou simplement pour dire allô !

VOS FORMATEUR·TRICE·S



ALEXANDRE GANGUE RUZIC

★ **FORMATEUR MÉDIA** ★

Je suis Alexandre, journaliste de soccer canadien. Je travaille comme éditeur web et créateur de contenu digital pour le site web de la chaîne de télévision OneSoccer et pour la Première Ligue Canadienne (CanPL.ca), depuis 2022. Je suis aussi co-hôte du Northern Fútbol Podcast et The Third Sub Podcast. Ancien diplômé de l'école Jules-Verne en 2018, j'ai ensuite fait quatre ans dans le programme de Sports Media à Toronto Metropolitan University, où j'ai gradué en 2023. Cette édition sera mon dixième parlement, et mon cinquième en tant que formateur, et j'ai hâte de voir l'engagement des jeunes dans leurs volets respectifs et la couverture assidue de tout ce qui se passe de la part de ceux·celles dans mon volet.



BLANCHE MONABEKA

★ **FORMATRICE** ★
ACTION CITOYENNE

Je suis Blanche, franco-colombienne et congolaise, née à Montréal. J'ai complété une maîtrise en counselling récemment et j'ai des années d'expérience avec les jeunes dans les communautés du Grand Vancouver. Je suis passionnée de justice sociale, notamment dans les sujets d'égalité à l'éducation, d'antiracisme, de santé mentale et d'engagement jeunesse. J'ai été chargée de projet pour le programme Jeunes Leaders des Relations Saines chez Réseau-Femmes, Youth Advocate à UNICEF Canada, Ambassadrice au Centre de la Francophonie des Amériques (CFA), membre de la Coalition Canadienne de la Jeunesse, Paix et Sécurité, en plus d'avoir été membre du conseil d'administration du Conseil jeunesse francophone de la C.-B, et bien d'autres !

RÈGLEMENTS DU CJFCB



En tant que participant·e du PJFCB, le CJFCB s'attend à ce que vous respectiez les règlements suivants pendant l'entièreté de l'événement :

- La langue parlée pendant nos événements est le français, mais le VÔTRE ! Le CJFCB vise à offrir un environnement inclusif où chaque personne peut s'exprimer, socialiser et s'amuser avec leur français afin de favoriser la diversité linguistique.
- Aucune possession, consommation et/ou incitation à l'usage de drogues, alcool, tabac ou vapotage n'est tolérée.
- Aucun·e participant·e ne peut quitter les lieux de l'événement sans permission et accompagnement d'un·e adulte du CJFCB.
- Être dans sa chambre pour le couvre-feu et respecter les autres participant·e·s et autres client·e·s de l'hôtel, qui ont aussi droit au silence pour dormir.
- Être responsable de ses effets personnels. L'équipe d'organisation du Parlement jeunesse ne sera pas tenue responsable en cas de vols ou d'objets perdus.
- Respecter les autres personnes (participant·e·s, accompagnateur·trice·s, organisateur·trice·s, employé·e·s et bénévoles), les lieux de l'événement (autobus, Parlement, hôtel, restaurants et autres) et l'horaire des activités.
- Toute forme d'intimidation et/ou de harcèlement, que ce soit à l'oral ou via les différents médias de communication, ne sera tolérée. Ces actes seront traités selon les politiques et procédures du CJFCB.
- Respecter les valeurs du CJFCB pendant la durée de l'événement.

Lorsque nous sommes à la Législature de Victoria et en Chambre, vous devez également respecter les règlements suivants :

- Garder le silence lors des déplacements et dans les espaces communs. Pensez à chuchoter comme si vous étiez dans une bibliothèque.
- Aucune nourriture et/ou boisson n'est permise en Chambre.
- Aucun appareil électronique n'est permis en Chambre (cellulaire, ordinateur, etc.).
- Aucun participant·e ne peut quitter les lieux de l'événement sans permission et accompagnement d'un·e adulte du CJFCB.
- Tous·tes les participant·e·s doivent respecter le code vestimentaire de la Législature (voir page 11)
- Respecter toutes les autres personnes présentes et les lieux auxquels nous avons accès.

Tout manquement aux règlements du Conseil jeunesse explicités ci-dessus pourrait conduire à la perte de certains privilèges pour le·la participant·e, allant jusqu'au renvoi de l'événement aux frais de ses parents/tuteur·trice·s et à des restrictions d'accès pour les événements suivants.

LISTE DE MATÉRIEL



Pour faire ta valise, tu auras besoin de :

- 3 ensembles de vêtements parlementaires (voir la page suivante pour des détails sur le code vestimentaire à la Législature)
- Des ensembles de vêtements confortables pour les soirées du jeudi et vendredi (Pensez à amener des habits chauds, puisque nous allons marcher à travers Victoria à plusieurs moments pendant le weekend)
- Une tenue chic pour la soirée du Gala
- Un pyjama pour dormir
- Des chaussures confortables (espadrilles, sneakers, slides, etc.)
- Des articles de toilette (dentifrice, brosse à dents, brosse à cheveux, shampoing, gel douche/savon, déodorant)
- Une bouteille d'eau réutilisable
- Ton ordinateur (pour les volets médias et action citoyenne, optionnel mais utile)
- Jeux de société/cartes (optionnel)

HABITS POUR LES SOIRÉES SOCIALES

JEUDI ET VENDREDI SOIRS

Il n'y a pas de code vestimentaire spécifique pour les soirées du jeudi et vendredi soir. Vous avez juste à porter quelque chose de confortable. Le vendredi soir, nous serons dehors, donc assurez-vous de bien vous habiller selon la météo.

SAMEDI SOIR

C'est une tradition du PJFCB d'avoir un gala le dernier soir et de clôturer la soirée avec une danse. Nous vous demandons donc de porter une tenue chic pour le Gala et ensuite une tenue et accessoires pour la danse à thème de glow in the dark. Ne vous inquiétez pas, vous aurez la chance de vous changer entre le Gala et la soirée dansante !

QUOI AMENER À LA LÉGISLATURE

Pour les moments à la Législature, nous vous recommandons d'apporter **dans un petit sac** :

- votre Vademecum (vous les recevrez lors de votre arrivée à l'événement)
- un carnet et un stylo

EN CHAMBRE

Lorsque vous êtes en Chambre ou dans les galeries, vous ne pouvez pas avoir une bouteille d'eau ou un appareil électronique avec vous.

Il y aura un espace à la Législature où vous pourrez laisser vos affaires mais vous ne pouvez absolument pas apporter ces items en Chambre ou dans les galeries.

Le CJFCB se réserve le droit de vous informer si votre tenue n'est pas appropriée (ex: manque de respect du code vestimentaire à la Législature).

CODE VESTIMENTAIRE DU PJFCB



Lorsque nous sommes à la Législature de Victoria, c'est important de respecter les lieux et leurs règles. Parmi celles-là, toute personne au Parlement jeunesse doit porter une tenue appropriée qui respecte le code vestimentaire de la Législature.

UN APERÇU RAPIDE

- Le code vestimentaire de la Législature est une tenue professionnelle contemporaine. Nous vous invitons à faire des recherches pour voir quels types d'habits vous pouvez porter.
- Bien qu'il y aille certaines règles à respecter, l'important est que vous portez des tenues dans lesquelles vous êtes à l'aise.

✧ QUELQUES EXEMPLES

- Une chemise avec des pantalons ou une jupe
- Une robe ou un jumpsuit
- Des pantalons, une chemise, un veston et une cravate ou un nœud papillon

*Le port du veston est obligatoire pour les hommes



✧ QUELQUES NOTES SUPPLÉMENTAIRES

- Si vous portez une robe ou une jupe, elle ne doit pas être plus haute qu'un pouce au-dessus des genoux et vous devez porter des bas nylon.
- Vous devez porter des souliers fermés. Les jeans, chapeaux et sandales sont interdits. Les habits avec des slogans, des publicités ou des messages politiques sont également interdits.
- Si vous avez des questions à propos du code vestimentaire, n'hésitez pas à écrire à projets@cjfcfb.com pour plus d'informations.

On vous encourage à trouver vos habits parlementaires dans des friperies ou à faire des emprunts à des ami.e.s !

PROCÉDURE PARLEMENTAIRES ET RÉGLEMENTS



Les règles et procédures de la Chambre du Parlement francophone de la Colombie-Britannique sont presque identiques aux règles et procédures de la Chambre des communes de la Colombie-Britannique. Ce document explique de façon très concise les règlements de la Chambre des communes de la province.

Vous y retrouverez :



Brève introduction au système parlementaire



Les trois lectures d'un projet de loi



La nomination et le rôle de la Présidence



Les députés en chambre



Traditions et procédures de discours du PJFCB



Les formules



Appel au règlement et question de privilège



La cérémonie d'ouverture



La cérémonie de clôture



Jargon parlementaire et expressions non-parlementaires



BRÈVE INTRODUCTION AU SYSTÈME PARLEMENTAIRE

La Chambre des communes constitue le principal corps législatif du Parlement. Les député·e·s débattent et votent sur des projets de loi. Comme iels sont élu·e·s par le peuple, la Chambre des communes représente le peuple. C'est ici que les député·e·s expriment les points de vue de leurs électeur·trice·s, débattent des questions d'intérêt provincial et demandent au gouvernement d'expliquer les décisions qu'iels ont prises.

Le PJFCB, tout comme la Chambre des communes de la C.-B., va donc débattre des projets de loi provinciaux et voter ces derniers. Les champs de compétence appartenant aux provinces comprennent notamment la propriété et les droits civils, les programmes sociaux, la santé, l'éducation, l'administration de la justice, les institutions municipales, etc.

Avant d'entrer en vigueur, ces projets de loi doivent être soumis à trois lectures dans la Chambre des communes et doivent être envoyés au Lieutenant·e-gouverneur·e pour qu'il y donne la sanction royale. La loi n'entre en vigueur qu'après avoir reçu la sanction royale par le·la représentant·e du Roi, le·la Lieutenant·e-gouverneur·e; iel représente le gouvernement fédéral plutôt que le Roi directement, mais exerce en général une fonction symbolique.



LES TROIS LECTURES D'UN PROJET DE LOI

LA PREMIÈRE LECTURE

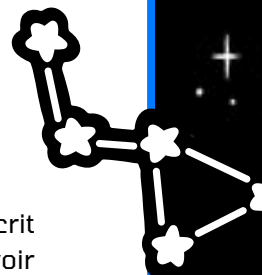
La première lecture est pour imprimer le projet de loi. À ce moment, le projet de loi est inscrit officiellement dans l'horaire du gouvernement et tous·tes les député·e·s peuvent y avoir accès. Dans la Chambre des communes, on profite de cette première lecture pour clarifier certaines parties du projet et, dans plusieurs cas, on envoie ce projet de loi pour être révisé en comité. Au PJFCB, puisque les projets de loi sont reçus à l'avance et puisque l'accent est mis sur le débat, les ministres sont habituellement dispensé·e·s d'avoir à faire une première lecture de leur projet de loi.

LA DEUXIÈME LECTURE

La deuxième lecture est pour agréer le projet de loi. C'est l'heure du débat sur le fond du projet de loi et c'est à ce moment qu'on y apporte les modifications (ou amendements) nécessaires pour qu'une majorité de la chambre soit prête à appuyer l'adoption du projet de loi. Si un projet de loi est agréé au PJFCB, il sera automatiquement adopté par la suite. Dans la Chambre des communes, un projet de loi peut être renvoyé au comité ou même faire l'objet d'une enquête d'une des deux Chambres du Parlement avant de passer à la troisième lecture.

LA TROISIÈME LECTURE

La troisième lecture est pour adopter le projet de loi. En l'adoptant, la Chambre exprime son désir que cette loi entre en vigueur au Canada. Dans la Chambre des communes du Canada, on envoie donc le projet de loi pour recevoir la sanction royale du/de la Lieutenant·e-gouverneur·e.





LA NOMINATION ET LE RÔLE DE LA PRÉSIDENTE

À l'ouverture de la première session d'une législature, la première affaire à l'ordre du jour est l'élection de la Présidente. Normalement, après des élections générales, les député·e·s choisissent par vote secret une Présidente dans leurs propres rangs. Au PJFCB, le/la Premier·e ministre, ou un·e représentant·e au Cabinet, se chargera de nommer une Présidente de la Chambre et cette motion sera mise au vote par le/la greffier·ère.

La Présidente de la Chambre des communes s'assure que chacun respecte les règles et les traditions. Elle doit être neutre et appliquer les règles de la Chambre à tous·tes les membres de manière équitable. La Présidente a le pouvoir de maintenir l'ordre en désignant par son nom tout·e député·e qui n'a pas respecté l'autorité de la Présidente et, sans avoir à présenter de motion, en lui ordonnant de se retirer durant le reste de cette séance.

Normalement, la Présidente ne participe à aucun débat de la Chambre. Ceci n'est pas le cas au PJFCB, quand la Présidente ne siège pas sur la chaise, cette dernière peut siéger dans la Chambre et participer au débat.



LES DÉPUTÉ·E·S EN CHAMBRE

Vu les dispositions de la Loi sur le Parlement du Canada, tout·e député·e est tenu·e d'assister aux séances de la Chambre sauf s'il est occupé·e à d'autres activités et fonctions parlementaires ou à un engagement public ou officiel. Au PJFCB, les député·e·s peuvent être interpellé·e·s à défendre un point de vue auprès des médias ou de rencontrer des membres de l'action citoyenne pendant les séances parlementaires. D'ailleurs, un·e député·e ne peut pas faire référence à un·e autre député·e lorsqu'il n'est pas en chambre.

De plus, aucun·e député·e ne peut prendre la parole deux fois sur un même projet de loi, sauf pour expliquer une partie importante de son discours qui peut avoir été citée inexactement ou mal interprétée; (seulement si la Présidente demande une explication), mais le/la député·e ne peut alors apporter aucun nouvel élément dans la discussion et aucun débat n'est permis sur son explication.

Aussi, il faut faire attention au décorum. Lorsque la Présidente met une proposition aux voix, il est interdit à tout·e député·e d'entrer dans la Chambre, d'en sortir ou d'aller d'un côté à l'autre de la salle, ou encore de faire du bruit ou de troubler l'ordre. Lorsqu'un·e député·e a la parole, il est interdit à tout·e député·e de passer entre lui·elle et le fauteuil ou de l'interrompre sauf pour soulever un appel au Règlement. Aucun·e député·e ne doit passer entre le fauteuil et le Bureau, ni entre le fauteuil et la Masse. À l'ajournement de la Chambre, les député·e·s doivent rester à leur siège tant que la Présidente n'a pas quitté le fauteuil.





Finalement, tout·e député·e qui désire obtenir la parole doit se lever poliment et attendre que la Présidence lui accorde le droit de parole. Aucun·e député·e ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un·e autre membre de la famille royale, ni du/de la Gouverneur·e général·e ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul·le député·e ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un·e de leurs membres.

Aucun·e député·e ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé. Lorsqu'un·e député·e qui a la parole est appelé·e au Règlement, soit par la Présidence, de son propre mouvement, soit sur un appel au Règlement soulevé par un·e autre député·e, iel doit reprendre son siège pendant qu'est exposé l'appel au règlement, après quoi iel peut s'expliquer. Quand une question de privilège est posée, elle doit être immédiatement prise en considération.

Des questions portant sur des sujets urgents peuvent, lors des périodes de questions, être adressées oralement aux ministres. Toutefois, si la Présidence estime qu'une question ne comporte aucune urgence, iel peut la refuser.



TRADITIONS ET PROCÉDURES DE DISCOURS DU PJFCB

Certaines différences se sont créées au cours des années entre le texte des règlements de la Chambre de la Colombie-Britannique et les coutumes de la Chambre du PJFCB, voici les principales différences :

Durée des questions : Il n'existe pas, pour l'instant, de limite établie au préalable pour la durée d'une question ou de la réponse à cette question.

Durée des discours : Les discours des ministres sont de dix (10) minutes en tout pour leur discours d'ouverture et de clôture. La critique officielle possède cinq (5) minutes pour son discours. Tous·tes les autres député·e·s ont un maximum de trois (3) minutes pour leur discours.

Discours sur un amendement : Le discours d'un·e député·e sur l'amendement qu'iel propose est fixé à cinq (5) minutes, s'il lui reste du temps iel a droit à une réplique. Tous·tes les autres député·e·s ont trois (3) minutes pour leur discours sur l'amendement.

Débats sur l'argent : Puisque le PJFCB ne gère pas de fonds publics, et, de ce fait, n'adopte pas de budgets et ne prélève pas d'impôts, le débat doit éviter de traiter en détail les questions budgétaires. Les motifs pour dépenser des fonds ou pour prélever des impôts peuvent faire partie de la discussion à la limite où il s'agit d'une question de principe plutôt qu'une question purement monétaire.



LES FORMULES

Les Amendements et Sous-Amendements

Un amendement peut être proposé lors des délibérations sur un projet de loi. Cette proposition se fait de la même façon qu'un projet de loi en suivant les procédures générales. L'amendement doit être appuyé par un·e membre du cabinet. Afin d'éviter un débat sur un amendement, il est suggéré de demander au/ à la ministre s'il/elle accepterait l'amendement à l'amical. Si oui, le projet de loi est amendé sans débat. Sinon, le débat doit être dirigé sur l'amendement et ensuite un vote sera pris.

Si un sous-amendement est proposé, on doit le débattre et voter avant de reprendre la discussion sur l'amendement. La procédure générale d'un amendement sera suivie. Il faut noter qu'un amendement sert à améliorer un projet de loi et non à modifier l'intention initiale du projet. La Présidence peut déclarer que l'amendement modifie l'intention et il sera rejeté.

Voici quelques formes que peuvent prendre des motions d'amendement (ou de sous-amendement). Vous n'avez qu'à choisir la clause qui s'applique mieux. Avant de présenter votre amendement en Chambre, assurez-vous de le montrer à un·e membre du Cabinet (excluant les ministres).

Pour supprimer quelque chose

Il est proposé par _____ et appuyé par _____ qu'on modifie le projet de loi (#), Loi concernant _____, a. (...) en supprimant l'article (#) b. en supprimant les mots suivants : « _____ ».

Pour remplacer quelque chose

Il est proposé par _____ et appuyé par _____ qu'on modifie le projet de loi (#), Loi concernant _____, à l'article (#), (...)

a. en retranchant les mots « _____ », et en les remplaçant par ce qui suit :
« _____ ».

b. en ajoutant, immédiatement après le(s) mot(s) « _____ », ce qui suit :
« _____ ».

Pour ajouter quelque chose

Il est proposé par _____ et appuyé par _____ qu'on modifie le projet de loi (#), Loi concernant _____, en ajoutant, immédiatement après l'article (#), le nouvel article suivant : « _____ », et en renumérotant en conséquence les articles qui suivent. »



APPELS AU RÈGLEMENT ET QUESTION DE PRIVILÈGE

Appel au règlement

Un·e député·e peut se lever à tout moment afin d'invoquer un règlement. Ceci est fait en se levant et en disant : « appel au règlement ». Les délibérations cessent et la Présidence reconnaît le·la député·e qui fait ensuite appel au règlement en question. Par la suite, la Présidence prend une décision quant à l'appel.

Question de privilège

Quand une question de privilège est posée, elle doit être immédiatement prise en considération. Une question de privilège est soulevée lorsqu'on croit qu'il y a eu une attaque à sa personne ou à son intégrité.

Un·e député·e peut se lever à tout moment afin d'invoquer la question de privilège. Ceci est fait en se levant et en disant : « question de privilège ». À ce moment, les délibérations cessent et la Présidence reconnaît le·la député·e qui fait ensuite appel à la question de privilège en cours. Par la suite, la Présidence prend une décision quant à l'appel. Si la Présidence juge que la question de privilège est valable, iel demandera des excuses au/à la député·e coupable. À ce moment, si cette dernier·e ne s'excuse pas, iel risque de se faire expulser de la Chambre. Quelques situations où l'on pourrait invoquer une question de privilège sont : appeler un·e député·e par son prénom ou le·la tutoyer, insultes flagrantes à la Chambre ou à un·e autre député·e, etc.

En conclusion

N'oubliez pas que, quoique les règlements parlementaires soient anciens, ils sont destinés à faciliter le déroulement des affaires de la Chambre. Le bon sens et la courtoisie seront suffisants pour vous guider à travers les spécificités de la routine parlementaire.

De plus, les membres du Cabinet sont à votre disposition pour vous guider quant aux règles et procédures de la Chambre du PJFCB et la Présidence de la Chambre va s'assurer que celles-ci soient respectées.



LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Au jour fixé par la proclamation pour le début d'une nouvelle session, les député·e·s se rassemblent dans la Chambre. Chaque député·e prend son siège et la séance peut commencer. La Présidence n'étant pas encore choisie et tous·tes les député·e·s étant à leur siège, le·la greffier·ère et ses adjoint·e·s occupent leur place au bureau.

* Les sections en gras indiquent une action de la part des député·e·s.

Début de la cérémonie

- L'huissier·ère du bâton noir se présente à la porte de la Chambre. Le sergent d'armes annonce :
« Un message de Son Excellence le/la Lieutenant·e- Gouverneur·e. »
- Le/la greffier·ère dit : « Faites entrer le/la messenger·ère. »
- L'huissier·ère du bâton noir s'avance et dit :
« Honorables membres du Parlement jeunesse francophone de la Colombie-Britannique. Je suis chargé·e de vous informer que Son Excellence le/la Lieutenant·e- Gouverneur·e ne juge pas opportun de faire connaître, avant que le Parlement jeunesse de la Colombie- Britannique n'ait choisi sa Présidence conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté·e à convoquer le Parlement, et qu'il·elle exposera ces motifs à aujourd'hui même. »

L'Élection de la Présidence

- Le/la greffier·ère indique :
« Puisqu'il est le désir de Son Excellence le/la Lieutenant·e- Gouverneur·e que cette Chambre élise une Présidence, je vous somme de proposer des noms au poste de la Présidence. »
- Le/la premier·ère ministre, propose alors le nom d'un·e député·e :
« Il est proposé par le/la Très honorable Première Ministre et appuyé par l'honorable Vice-Premier·ère Ministre, que [...], député·e de la circonscription électorale de [...], prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité de Présidence. »
- Le/la greffier·ère appelle : « Est- ce qu'il y a des nominations? » (À trois reprises)
- Le/la greffier·ère dit : « La Chambre est-elle prête à se prononcer? »
(La Chambre répond OUI)

« Que tous·tes ceux et celles qui appuient la motion veuillent bien dire oui. »
(La majorité de la Chambre dit OUI)

« Que tous·tes ceux et celles qui s'y opposent veuillent bien dire non. »
« Je déclare la motion adoptée. »

- Le/la greffier·ère annonce : « La Chambre a choisi [...], député·e de la circonscription électorale de [...] comme Présidence par assentiment unanime. »
- Le/la député·e prend sa place au trône et dit :
« Je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle lui a plu de me conférer en me choisissant comme Présidence. »
- **Le/la sergent·e d'armes lève la masse. La Chambre se lève avec la masse et s'assoit lorsqu'elle est placée.**

Discours du Trône

- L'huissier·ère du bâton noir se présente aux portes d'entrée. Le/la Sergent d'armes annonce : « Madame·Monsieur le/la Président·e, un message de Son Excellence le/la Lieutenant·e- Gouverneur·e. »
 - La Présidence dit : « Faites entrer le/la messenger·ère. »
 - Le/la sergent·e d'armes lève la masse (**la Chambre se lève**), la pose sur son épaule et se rend jusqu'à la barre. La Chambre reste debout.
 - L'huissier·ère entre et dit : « Madame·Monsieur le/la Président·e, Son Excellence le/la Lieutenant·e- Gouverneur·e attend d'entrer dans cette Chambre. »
 - L'huissier·ère se retire, s'inclinant en sortant.
 - Le/la sergent·e d'armes mène la Présidence, le/la premier·ère ministre et les greffier·ère·s hors de la Chambre.
 - La procession entre dans la Chambre et se place près du trône.
 - L'huissier·ère dit : « À l'ordre ! »
 - Le/la Lieutenant·e- gouverneur·e s'incline trois (3) fois. Le/la sergent·e d'armes place la masse sur le bureau.
 - Le/la Lieutenant-gouverneur·e dit : « Veuillez vous asseoir ! »
 - **La Chambre s'assoit**
 - La Présidence adresse un discours au/à la Lieutenant·e- gouverneur·e : « Qu'il plaise à Votre Excellence, la Chambre m'a élu·e sa Présidence, bien que je sois bien peu capable de remplir les fonctions importantes qui me sont assignées. Si, dans l'exécution de mes fonctions, il m'arrive à quelque moment de commettre une erreur, je demande que la faute m'en soit imputée, et non à la Chambre, dont je suis le/la serviteur·e et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de ses devoirs envers son pays et le Parlement francophone de la Colombie-Britannique, réclame humblement la reconnaissance de ses droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans ses délibérations ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Honneur en tout temps convenable, et demande que Son Honneur veuille bien interpréter ses délibérations de la manière la plus favorable. »
 - L'huissier·ère répond : « J'ai ordre de Son Honneur le/la Lieutenant·e- Gouverneur·e de vous déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre envers le pays et le Parlement jeunesse francophone de la Colombie- Britannique et, ne doutant nullement que ces délibérations soient marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, iel lui accorde ses privilèges constitutionnels qu'il saura reconnaître en tout temps.
- J'ai également ordre de vous assurer que la Chambre aura, en toute occasion convenable, libre accès auprès de son honneur et que ses délibérations, ainsi que ses paroles et ses actes, seront toujours interprétées par lui/elle de la manière la plus favorable. »
- L'huissier·ère, présente le discours du trône au/à la Lieutenant·e- gouverneur·e, et retourne à sa place.
 - Le/la Lieutenant·e- gouverneur·e présente le discours du trône.
- (DISCOURS DU TRÔNE)
- L'huissier·ère s'approche vers le/la Lieutenant·e- gouverneur·e pour recevoir le texte.

Discours du Trône (suite)

- Le/la sergent·e d'armes lève la masse (**la Chambre se lève**).
- La procession quitte la Chambre.
- **La Chambre s'assoit.**
- Le/la premier·ère ministre, le/la vice- premier·ère ministre, la Présidence, et les greffier·ère·s entrent dans la Chambre et reprennent leur place. La Chambre se lève, le/la sergent·e d'armes place la masse sur le bureau (**la Chambre s'assoit**) et retourne près de la barre.
- La Présidence annonce :
« Afin d'éviter des erreurs, j'ai obtenu une copie du discours de Son Excellence. »

Première lecture des projets de loi

Par la suite, la Chambre passe à la première lecture du projet de loi C-1, Loi concernant la prestation des serments d'office. Habituellement déposé par le/la premier·ère ministre, ce projet de loi n'est pas repris après la première lecture. Il a pour objet d'affirmer l'indépendance du PJFCB de la Chambre des communes et son droit de choisir ses propres affaires et de délibérer sans se préoccuper des raisons de sa convocation exposées dans le discours du trône.

1. Le/la ministre se lève et, lorsqu'il est reconnu par la Présidence, présente sa proposition :

« Il est proposé par l'honorable Ministre de _____, et appuyé par l'honorable Leader de la Chambre, que le projet de loi (#), Loi concernant _____, soit maintenant lu une première fois et imprimé. »

2. La Présidence relit la motion à voix haute, puis dit :

« Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion? » (**La Chambre répond OUI**)

« Adopté. »

3. La Présidence :

« Première lecture du projet de loi (#), Loi concernant _____. »

4. Le/la ministre se lève et, lorsqu'il est reconnu·e par la Présidence, débute la lecture de son projet de loi. Comme les député·e·s ont reçu les projets de loi à l'avance et que la Chambre a déjà l'intention de débattre le projet de loi, un·e ou plusieurs député·e·s vont s'exclamer :

« Dispensez ! »

5. Le/la ministre n'a donc plus à continuer sa première lecture et se rassoit. C'est au tour du/de la prochain·e ministre de passer à la première lecture de son projet de loi.

Deuxième lecture des projets de loi

1. Le/la ministre se lève et, lorsqu'il est reconnu·e par la Présidence, présente sa proposition :

« Il est proposé par l'honorable Ministre de _____, et appuyé par l'honorable Leader de la Chambre, que le projet de loi (#), Loi concernant _____, soit maintenant lu une deuxième fois et agréé. »

2. La Présidence relit la motion à voix haute, puis dit :

« La Chambre est-elle prête à se prononcer ? » **(La Chambre dit NON)**

Troisième lecture des projets de loi

1. Le/la ministre se lève et, lorsqu'il est reconnu·e par la Présidence, présente sa proposition :

« Il est proposé par l'honorable Ministre de _____, et appuyé par l'honorable Leader de la Chambre, que le projet de loi (#), Loi concernant _____, soit maintenant lu une troisième fois et adopté. »

2. La Présidence relit la motion à voix haute, puis dit :

« La Chambre est-elle prête à se prononcer ? » **(La Chambre dit OUI)**

Délibérations en Chambre

1. Le/la ministre fait son discours d'ouverture (maximum de 10 minutes pour les discours d'ouverture et de clôture combinés)

2. Période de questions de clarification (il est à la discrétion du/de la ministre d'accepter un certain nombre de questions)

3. La critique officielle présente son discours (le discours de la critique officielle ne doit pas dépasser 5 minutes)

4. Tout·e député·e qui veut se prononcer peut se lever et, lorsque la Présidence lui accorde le droit de parole, il peut commencer son discours (débat) – on ne peut parler qu'une seule fois par motion et, ce, pour un maximum de 3 minutes. À ce point-ci, on peut proposer des amendements.

5. Proposition des amendements : un amendement peut être proposé n'importe quand lors des délibérations sur un projet de loi.

6. Le/la ministre présente son discours de clôture (temps alloué : 10 minutes moins le temps utilisé lors du discours d'ouverture)



LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

- Le/la Premier·ère ministre se lève et dit :
« Il est proposé par le/la très honorable Premier·ère Ministre et appuyé par l'honorable Vice- Premier·ère ministre que la Chambre soit maintenant prorogée. »
- La Présidence passe au vote :
« La Chambre est-elle prête à se prononcer ? »
(La Chambre répond OUI)
- « Que tous ceux et celles qui appuient la motion veuillent bien dire oui. »
(La majorité de la Chambre dit NON)
- « Que tous ceux et celles qui s'y opposent veuillent bien dire non. »
(La Chambre dit NON)
« Je déclare la motion adoptée. »
- L'huissier·ère du bâton noir frappe à la porte trois fois et le/la sergent·e d'armes répond. Le/la sergent·e d'armes se rend devant le bureau et dit :
« Monsieur/Madame le/la Président·e, un message de Son Excellence le/la Lieutenant·e- Gouverneur·e. »
- La Présidence répond : « Faites entrer le/la messenger·ère. »
- Le/la sergent·e d'armes ramasse la masse et la Chambre se lève. Le/la sergent·e d'armes vient chercher la Présidence, le/la premier·ère ministre et les greffier·ère·s pour ensuite sortir de la Chambre. La procession entre et se place.
- L'huissier·ère dit : « À l'ordre. »
- La Présidence s'adresse au/à la Lieutenant·e- gouverneur·e :
« Qu'il plaise à votre honneur, il a plu à la Chambre d'adopter une loi concernant [...], une loi concernant [...], etc. Par ma voix, la Chambre demande que votre honneur veuille bien accorder la sanction royale à ces lois et résolutions. »
- Le/la Lieutenant·e- gouverneur·e s'adresse à la Présidence :
« J'ai le plaisir d'accorder la sanction royale à une loi concernant [...], une loi concernant [...], etc. »
- Iel signe les projets de loi et les retourne aux greffier·ère·s. Le/la Lieutenant·e- gouverneur·e fait ensuite un bref discours.
- La Présidence dit au/à la Lieutenant·e- gouverneur·e :
« Votre honneur, les travaux de cette Chambre étant conclus, nous prions votre honneur que cette Chambre soit prorogée. »
- Le/la Lieutenant·e- gouverneur·e dit :
« Qu'il soit de ma volonté et de mon plaisir en tant que Lieutenant·e- gouverneur·e du Parlement francophone de la Colombie-Britannique que cette session du Parlement soit prorogée du 25e jour du mois de janvier 2026. »
- La procession part comme iel est entrée. Le/la sergent·e d'armes, le/la premier·ère ministre, la Présidence et les greffier·ère·s reviennent en Chambre. Le/la sergent·e d'armes place la masse sur les crochets. La Chambre s'assoit.
- Le/la premier·ère ministre dit :
« Il est proposé par la Très honorable Première Ministre et appuyé par l'honorable Leader de la Chambre, que la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à l'année prochaine, lors de la XXVIIIe Législature du Parlement francophone de la Colombie-Britannique. »
- Le/la sergent·e d'armes se lève et marche jusqu'au bureau. Iel lève la masse **(la Chambre de lève)** et la place sur les crochets sous le bureau pour clôturer la session.

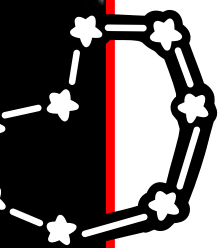


Jargon parlementaire et expressions non-parlementaires

JARGON PARLEMENTAIRE



Amendement	Modification proposée à un texte soumis à une assemblée délibérante
Caucus	Réunion à huis clos d'un parti politique. Au PJFCB, les groupes sont divisés de manière aléatoire
Le trône	La chaise de la Présidence
La Chambre	L'Assemblée législative
Circonscription	Division administrative d'un territoire
Couronne	La puissance, la dignité royale, impériale
Décorum	L'ensemble des règles qu'il convient d'observer pour tenir son rang dans une société de protocole
Délibérer	Décider par un débat, discuter d'un sujet
Député·e	Celui/celle qui est nommé·e, généralement par une élection, pour représenter un groupe dans une assemblée
Discours d'ouverture	La proclamation qui déclare que la délibération sur un projet de loi commence (le discours de clôture indique la fin de la délibération)
Huissier·ère	Messager·ère du/de la Lieutenant·e général·e à la Chambre.
Greffier·ère	Celui/celle qui prend les notes qui serviront à faire le procès- verbal, prends les votes, annonce les résultats et sert comme Présidence avant les élections.
Masse	Une arme de choc formée d'un manche et d'une tête de métal, symbolisant l'autorité de la couronne et de la Chambre.
Motion	Proposition faite dans une assemblée délibérante par un·e de ses membres.
Ordre du jour	Liste des sujets qui seront discutés en Chambre
Projet de loi	Une proposition qu'un·e ou plusieurs parlementaires déposent sur le bureau de leur assemblée pour qu'elle soit transformée en loi.
Question de clarification	Des questions qui visent à éclaircir, à chercher des explications pour des problèmes de compréhension.
Question libre	Une question posée à quelqu'un en chambre, à l'entremise de la Présidence, pendant une période désignée, qui ne touche pas nécessairement des sujets en lien avec les projets de loi.
Règlement	Ensemble de lignes de conduite auxquelles sont soumis les membres d'un groupe, d'un organisme.
Résolution	Décision que prend la Chambre pour exprimer sa prise de position officielle
Sergent·e d'armes	Le/la fonctionnaire chargé·e de la protection des membres du Parlement ainsi que du service d'ordre de l'Assemblée.
Session	Période pendant laquelle une assemblée délibère.

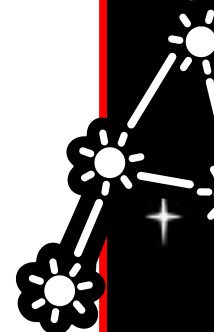


EXPRESSIONS NON-PARLEMENTAIRES



Animal
 Arrogant·e
 Âne
 Assassin·e
 Attitude, « je m'en fichisme »
 Bande, gang
 Blessé, blessant·e
 Bouffon·ne, bouffonneries
 Camouflage
 Caractère, ne pas avoir de
 Censure
 Chantage
 Cheap
 Cinglé·e
 Cochon·ne
 Communiste
 Corrompu·e
 Courage, n'a pas de
 Critiquer
 Culpabilité
 Cynique
 Déformer, les faits
 Démagogue,
 Dénaturer, essayer de
 Diffamatoire
 Écran de fumée
 Erroné·e, faux
 Escroc
 Farceur·seuce
 Fausser, les faits
 Fascisme
 Forger
 Fraude
 Gang, bande
 Honneur, n'a pas d'
 Honte
 Hypocrite
 Idiot·e
 Ignorant·e
 Illégal·e, actions/agir

Imbécile
 Incompétent·e
 Indécent·e
 Injuste
 Insincère, mauvaise foi
 Insinuation
 Insolent·e
 Irresponsable
 Lâche
 Malhonnête
 Malicieux·euse
 Mal renseigné·e
 Mal représenter
 Malveillance
 Mauvais·e, pas bon
 Mensonge
 Nazi
 Néfaste
 Obscène
 Obstruction systématique
 Phoque- savant·e
 Porte- parole
 Pourri, discours
 Raciste
 Renier, des promesses
 Séparatiste
 Sexiste
 Scandaleux·euse
 Scrupuleux·euse, peu
 Sot·te
 Sorcier·e
 Sournois·e
 Stupide, stupidité
 Subterfuge,
 Supercherie
 Trahison
 Tricher
 Tromper
 Vil·e
 Vérité, ne pas dire la
 Voler



CONSEILS POUR VOS DISCOURS



" À L'AIDE ! J'AIMERAIS FAIRE UN DISCOURS,
MAIS JE NE SAIS PAS PAR OÙ COMMENCER."

CES CONSEILS DE DISCOURS SONT POUR VOUS !

Voici quatre parties importantes à la rhétorique pour vous aider :

La préparation :

Avant de commencer, il faut bien lire les projets des lois, ainsi que les lignes de partis ! Les lignes de partis indiquent une position qui doit être prise sur un projet de loi en particulier. Par exemple, si tu es dans le gouvernement, ton débat doit être en faveur du projet de loi que nous débattons en partis. Si le projet de loi n'est pas débattu en partis, tu peux choisir ta position !

Le sujet :

Un projet de loi peut parler de plusieurs choses. Parfois, il est plus facile de cibler quelques points (ou seulement un !) avec lesquels tu es en accord ou en désaccord. Pourquoi es-tu en accord/désaccord avec ce(s) point(s) ?

Ton personnage :

En écrivant ton discours, pense aux arguments, mais aussi au personnage que tu incarneras en le présentant. Quelle sorte de personne pourrait avoir cette opinion ? Le Parlement jeunesse a déjà vu des enseignant·e·s, des entrepreneur·e·s, des sirènes, et même le Père Noël ! Il n'y a pas de limite à ta créativité !

Le discours :

Maintenant que le discours est créé, comment veux-tu le présenter ? Faire un discours en public est presque comme du théâtre. Le ton de voix, les gestes, les regards : tout peut faire son effet.

Le Parlement jeunesse n'est pas toujours sérieux ! Amusez-vous en prenant différentes approches. Vous pouvez relier la réalité à la simulation en faisant un discours sérieux, un discours un peu farfelu en poussant à l'extrême, un discours créatif qui rime ou un discours théâtral en étant, par exemple, une mère de 12 enfants. Tout est accepté tant que ceci est relié au projet de loi et bien sûr, que le discours soit respectueux.

**ASTUCE : Vous voulez vraiment parler, mais vous n'avez pas d'idées ?
Demandez au Cabinet de vous aider.**

★ PLAN DE CHAMBRE ★

[illegible]

27

LIGNES DE PARTIS



Gouvernement : BEBÉ

Bureau pour l'Embauche jeunesse et le Bien-être Économique

Le Bureau pour l'Embauche jeunesse et le Bien-être Économique tient comme philosophie principale que les jeunes sont la force motrice du futur : garantir leur intégration harmonieuse dans le marché du travail est primordial à l'avenir de notre province. Une société forte est une société qui aide les jeunes vers l'autonomie, la compétence et la participation citoyenne. Notre parti prône la collaboration entre le gouvernement, les entreprises et les employé·e·s, courant·e·s et futur·e·s, pour créer une société inclusive et durable en promouvant l'intégration maximale des jeunes dans le marché du travail. L'innovation est importante, mais la technologie, particulièrement au niveau de l'automatisation et l'IA, doit être fortement encadrée et réglementée, voir même interdite pour protéger l'emploi et promouvoir un avenir optimal.

Valeurs centrales:

- ✳ Investir dans la jeunesse, c'est investir dans le futur
- ✳ Pro-implication et intégration des jeunes
- ✳ Responsabilité partagée
- ✳ Forte réglementation de la technologie
- ✳ Optimisme et progrès

Opposition : MÉRITE

Mouvement pour l'Économie, la Responsabilité, l'Intégration Technologique et l'Excellence

Le parti MÉRITE est composé d'individus réalistes, disciplinés et motivés qui priorisent les droits, libertés et besoins réels des entreprises. Nous croyons que les jeunes devraient apprendre à s'adapter au marché du travail, et non l'inverse, et que la réussite nécessite du travail et de l'effort : elle n'est pas donnée. Notre but est d'établir et maintenir une économie compétitive, favorable à la technologie, l'IA, et l'automatisation, que nous percevons comme leviers d'efficacité, et non comme menaces. Les épreuves du marché du travail forment des employé·e·s compétent·e·s et matures. Grimper les échelons du monde professionnel n'est pas toujours facile, mais nous devons reconnaître que l'exclusivité et la hiérarchie du marché du travail forment des membres de notre société matures, fort·e·s, et responsables : des gens qui savent endurer et travailler fort pour soutenir le fonctionnement et l'avancement de la province.

Valeurs centrales:

- ✳ "Grimper les échelons"
- ✳ Pro-technologie
- ✳ Valeurs de maturité et de responsabilité
- ✳ Priorité à la réussite économique
- ✳ Intégration "naturelle"

LIGNES DE PARTIS



Tiers parti : PRISME

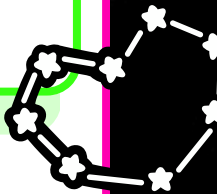
Parti pour la Recherche, l'Innovation, la Science, la Méthode et l'Éthique

Les membres du PRISME adoptent un code de valeurs fondé sur la recherche scientifique, la rigueur analytique et les données mesurables. Le parti croit fortement que les politiques publiques doivent être guidées par des données spécifiques et personnalisées pour optimiser l'efficacité et l'équilibre social. L'intégration des jeunes au marché du travail devrait reposer sur des évaluations objectives individuelles, permettant à chaque jeune employé·e d'être dirigé·e vers le poste qui correspond à ses forces et besoins physiques ainsi que psychologiques, en plus du bien être économique de la C.-B. Nous croyons que l'utilisation de la technologie et l'IA doit faire l'objet de recherches approfondies afin d'optimiser une intégration productive, inclusive et équilibrée, fondée sur la méthode scientifique. Notre objectif est d'assurer que le futur du marché du travail et de la province soit optimisé, juste, et équilibré, en s'appuyant sur la science plutôt que sur l'idéologie.

Valeurs centrales:

- ★ Données avant décisions
- ★ Personnalisation par la recherche
- ★ Rigueur empirique
- ★ Innovation responsable
- ★ Réalisme économique
- ★ Neutralité politique

✧ NOTES ✧



PROJET DE LOI C-1

C-1 Projet de loi concernant la prestation des serments d'office

Proposé par le très honorable Thomas Challis, Premier Ministre de la C.-B.



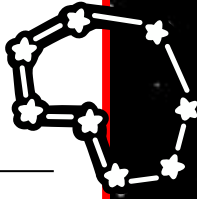
ATTENDU QUE :

- Cette coutume peut être retracée jusqu'en 1558, au Parlement de Westminster, et est observée dans divers États ayant adopté le parlementarisme comme forme de gouvernement.
- Il est souhaitable d'expliquer et de documenter la relation constitutionnelle représentée par cette coutume.

QU'IL SOIT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

1. La XXVI^e législature du Parlement jeunesse francophone de la Colombie-Britannique réaffirme son droit de mettre en délibération et de légiférer sur toute question touchant le pays, en toute liberté et sans aucune intervention de la Couronne.
2. Le présent projet de loi constate également le droit de la Chambre de donner préséance à des questions autres que celles abordées lors du discours du Trône.

NOTES



PROJET DE LOI C-2

C-2 : Projet de loi sur la sieste et le bien-être

Proposé par l'Honorable Amy Balawi, Ministre du mieux-être social



ATTENDU QUE :

- 17,2 % des adultes canadiens dorment moins de 7 heures par nuit, une insuffisance chronique de sommeil qui coûte environ 502 millions de dollars par an en coûts directs et indirects au pays. [1]
- Le manque de sommeil affecte directement la réussite scolaire : chaque heure de sommeil perdue est associée à une baisse de 0,07 point de GPA chez les étudiant·e·s universitaires. [2]
- Les symptômes d'insomnie représentent 1,9 % du fardeau total des maladies au Canada, un poids économique et sanitaire majeur pour notre société. [3]
- Dans certaines tâches cognitives spécialisées comme le développement logiciel, une seule nuit blanche peut réduire de 50 % la qualité du travail produit. [4]
- Une étude de la NHLBI indique que les siestes de 30 minutes ou moins réduisent de 21 % le risque d'hypertension, alors que les siestes trop longues sont liées à l'obésité et à une glycémie élevée. [5]

QU'IL SOIT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

1. Le Secrétariat Interprovincial pour l'Équilibre Social, le Temps de repos et l'Apaisement (S.I.E.S.T.A) est établi et chargé d'appliquer, de surveiller et d'évaluer le droit provincial à la sieste.

1.1. Toutes les écoles, universités et milieux de travail doivent instaurer deux pauses-sieste quotidiennes de 30 minutes, l'une en après-midi et l'autre en soirée.

1.2. S.I.E.S.T.A supervise l'ensemble des initiatives liées au repos, incluant les infrastructures, la régulation de la caféine, et les récompenses scolaires et professionnelles.

1.3 La sieste n'est pas obligatoire pour les super héros qui sauvent le monde (surtout Batman !).

2. Toute vente de boissons énergétiques et de cafés est surveillée par S.I.E.S.T.A afin de préserver la légitimité des pauses-siestes.

2.1. Chaque citoyenne et chaque citoyen peut acheter un maximum de deux boissons caféinées par mois, mais peut faire une danse interprétative pour augmenter leur nombre de boissons, soit une danse égal double le montant de boissons caféinées, 4 par mois.

2.2. Avant chaque vente, tout vendeur de caféine doit demander au client la question : « As-tu dormi au moins sept heures la nuit passée? »

2.3. Si le client a déjà atteint sa limite mensuelle de café, le vendeur doit donc offrir une tisane gratuite en remplacement ou un seau d'eau glacé dans la figure.

2.4. Les boissons énergisantes et toute autre forme de caféine seront produites à Terrace, CB, qui deviendra l'endroit le plus sécurisé au monde, protégé par l'armée.

PROJET DE LOI C-2

C-2 : Projet de loi sur la sieste et le bien-être

Proposé par l'Honorable Amy Balawi, Ministre du mieux-être social



3. S.I.E.S.T.A déploie des Patrouilles du Sommeil chargées de repérer les citoyen·ne·s négligeant leurs heures de repos et de leur remettre un coussin officiel afin de les encourager à s'allonger immédiatement.

3.1. Les patrouilles peuvent recommander une sieste obligatoire lorsqu'une personne présente des signes évidents de somnolence, de mauvaise humeur ou d'excès de caféine.

3.2. Tout·e étudiant·e ou employé·e attrapé·e en train de travailler, étudier ou effectuer une tâche durant la pause-sieste reçoit une contravention de la Patrouille du Sommeil.

3.3. Les étudiant·e·s fautifs·ives obtiennent automatiquement la note zéro en participation, et les employé·e·s concerné·e·s doivent travailler en portant une longue robe de pyjama avec un capuchon qui match pendant un mois.

4. S.I.E.S.T.A met en place un système de récompenses favorisant la créativité et la productivité reposée.

4.1. Les étudiant·e·s respectant leur sieste quotidienne reçoivent une augmentation de 5 % de leur note de participation en classe.

4.2. Tout travail académique ou professionnel remis après une sieste donne droit à des "points sommeil", que les étudiant·e·s et employé·e·s peuvent accumuler puis échanger contre des demi-journées ou des journées complètes de congés.

4.2.1. Les points sommeil peuvent être échangés contre des boissons caféinées lorsque la limite de 4 boissons par mois est dépensée.

4.3. S.I.E.S.T.A. va créer un nouveau labo pour améliorer les résultats de sommeil.

5. S.I.E.S.T.A installe des stations de sieste dans les parcs, bibliothèques et gares.

5.1. Pour accéder aux stations de sieste publiques, la carte Passe Sieste est créée et intégrée au système de transport public.

5.2. Les hamacs publics peuvent être réservés en utilisant sa carte Passe Sieste, auquel tout individu peut louer un hamac à son nom pour une limite de 30 minutes.

6. Les écoles secondaires ajoutent les cours obligatoires de Sciences du duvet appliquées, comprenant yoga, méditation et techniques d'endormissement.

6.1. Les examens incluent une épreuve pratique où les élèves doivent s'endormir en moins de dix minutes malgré un bruit ambiant.

6.2. Les centres culturels et bibliothèques offrent des sessions communautaires gratuites d'initiation à la sieste.

PROJET DE LOI C-2

C-2 : Projet de loi sur la sieste et le bien-être

Proposé par l'Honorable Amy Balawi, Ministre du mieux-être



7. La sieste est inscrite au patrimoine immatériel de la francophonie canadienne par S.I.E.S.T.A et le cabinet de gouvernement de patrimoine canadien.

7.1. Une Journée nationale de la Sieste est instaurée le 15 mars de chaque année.

7.2. Le cabinet de S.I.E.S.T.A publie chaque année le Rapport officiel des Rêves Collectifs, compilant les meilleures siestes des élus gouvernementaux.

LEXIQUE

1. S.I.E.S.T.A : Secrétariat Interprovincial pour l'Équilibre Social, le Temps de repos et l'Apaisement.

2. Sieste obligatoire : période de repos de 30 minutes prévue quotidiennement pour les étudiant·e·s, salarié·e·s et citoyen·ne·s.

3. Passe Sieste : carte individuelle incluse avec les titres de transport permettant de réserver et d'accéder aux stations de sieste publiques.

4. Hamac public : installation de repos réservable grâce à la Passe Sieste.

5. Insomnie volontaire : refus de participer à une sieste, enregistré par S.I.E.S.T.A.

SOURCES

Chaput, J.-P., Carrier, J., Bastien, C., Gariépy, G., & Janssen, I. (2022). Economic burden of insufficient sleep duration in Canadian adults. *Sleep Health*, 8(3), 298-302.
<https://doi.org/10.1016/j.sleh.2022.02.00>

2. Kish, S. (2023, 13 février). Nightly sleep is key to student success: A new study at Carnegie Mellon University shows the impact of nightly sleep on a student's academic performance. Dietrich College of Humanities and Social Sciences, Carnegie Mellon University.

<https://www.cmu.edu/dietrich/news/news-stories/2023/february/creswell-sleep.html>

3. Chaput, J.-P. Et al. (Avril 2023). Economic burden of insomnia symptoms in Canada. *Sleep Health*, 9(2), 185-189.

[https://www.sleephealthjournal.org/article/S2352-7218\(22\)00178-4/abstract](https://www.sleephealthjournal.org/article/S2352-7218(22)00178-4/abstract)

4. Fucci, D., Scanniello, G., Romano, S., & Juristo, N. (2018, 7 mai). Need for Sleep: The Impact of a Night of Sleep Deprivation on Novice Developers' Performance (arXiv preprint arXiv:1805.02544).
<https://arxiv.org/abs/1805.02544>

5. National Heart, Lung, and Blood Institute. (2023, 11 mai). Researchers study how daytime naps may influence health. U.S. Department of Health & Human Services.

<https://www.nhlbi.nih.gov/news/2023/researchers-study-how-daytime-naps-may-influence-health>

NOTES

[illegible]

PROJET DE LOI C-3

C-3 Projet de loi sur le chômage des jeunes et le contrôle des technologies dans les milieux de travail

Proposé par la Très honorable Amélie Préville, Ministre du développement professionnel et de la transformation technologique



ATTENDU QUE :

- Le taux de chômage des jeunes a atteint 14,6% en juillet – son taux le plus élevé depuis 2010, et il dépasse celui du reste de la population depuis plusieurs années, qui a additionnellement connu une hausse plus faible que d'habitude. [1]
- La population de jeunes augmente rapidement et la quantité d'emplois offerts diminue. [2]
- L'intelligence artificielle et les nouvelles technologies de substitution de travail ont un effet disproportionné sur les emplois traditionnellement destinés aux jeunes. [1]
- Le taux de chômage des jeunes est aussi partiellement dû à une hausse en résident·e·s non-permanent·e·s. [1]

QU'IL SOIT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

1. Les compagnies comptant plus de 20 employé·e·s créent un poste destiné aux jeunes pour chaque tranche de 10 employé·e·s, uniquement ouvert aux jeunes.
 - 1.1. Les compagnies comptant 500 employé·e·s ou plus rendent disponibles au moins 50 postes destinés aux jeunes.
 - 1.1.1. Seulement les entreprises assurant des postes de service à la clientèle et retail doivent réserver des postes pour les jeunes.
 - 1.2. Les offres d'emplois sont publiées de manière accessible, notamment sur le nouveau site gouvernemental Emploi jeunesse.
2. Chaque poste offre un minimum de 14 heures par semaine.
 - 2.1. 50% des postes offerts aux jeunes de 21 à 25 ans sont à temps plein (30 heures/semaine ou plus).
 - 2.1.1. Les postes à temps plein destinés aux jeunes de 21 à 25 ans ont un salaire minimum de 22\$ par heure.
 - 2.2. Un minimum de 70% des postes offerts aux jeunes de 15 à 20 ans ont des horaires de travail en dehors des heures scolaires (8h00 à 16h00 du lundi au vendredi).
 - 2.3. Les jeunes employé·e·s ayant travaillé au moins un an au sein d'une compagnie dans le cadre des emplois jeunesse et ayant dépassé l'âge de 25 ans bénéficient d'un accès prioritaire à tout poste permanent ouvert dans la compagnie.
3. Les entreprises offrent une formation rémunérée aux jeunes employé·e·s durant la première semaine en utilisant strictement la réalité virtuelle.
 - 3.1. La formation comprend au minimum dix heures, dont un module de santé et sécurité au travail et un module de développement des compétences professionnelles

PROJET DE LOI C-3

C-3 Projet de loi sur le chômage des jeunes et le contrôle des technologies dans les milieux de travail

Proposé par la Très honorable Amélie Préville, Ministre du développement professionnel et de la transformation technologique



4. Les compagnies reçoivent une subvention salariale par le gouvernement pour chacun des postes pour les jeunes.

4.1. La subvention est de 50% du salaire total.

4.2. Une subvention de 75% du salaire total est offerte pour tout poste qui mène à un emploi permanent à temps plein au sein de la compagnie dans le domaine d'études des jeunes.

5. L'utilisation de certaines technologies est interdite.

5.1. Les caisses de libre service sont interdites dans tous les magasins.

5.2. L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) est restreinte.

5.2.1. L'utilisation de l'IA est interdite pour tout travail créatif, incluant:

- La création de tout contenu pour les réseaux sociaux
- Les campagnes de marketing
- La production musicale
- Les arts visuels et les graphiques
- La rédaction de textes promotionnels.

5.2.2. L'utilisation de l'IA est interdite pour toutes formes de services à la clientèle et dans les centres d'appels.

5.3. L'utilisation de toute technologie produite après 2010 au sein de contextes professionnels est interdite, sauf dans les domaines de recherche, de sciences, et de médecine.

6. Toute compagnie qui enfreint les exigences des articles 1-7 est assujettie aux pénalités énumérées ci-dessous:

6.1. En cas de première infraction, la compagnie verse une amende équivalant au quart du salaire annuel de la direction, provenant de son chèque de paie.

6.2. En cas de deuxième infraction, la compagnie double le nombre de postes offerts aux jeunes pour une période d'un an et reçoit une coupure des subventions salariale d'une moitié pour la même période.

6.3. En cas de troisième infraction, la direction de la compagnie et un·e jeune occupant un rôle au sein de la compagnie échangent de poste pour une durée de six mois. Le/la jeune est établi·e en tant que direction par intérim, et reçoit les responsabilités, le salaire et les bénéfices de la direction.

PROJET DE LOI C-3

C-3 Projet de loi sur le chômage des jeunes et le contrôle des technologies dans les milieux de travail

Proposé par la Très honorable Amélie Préville, Ministre du développement professionnel et de la transformation technologique



GLOSSAIRE :

1. **Jeune** : Un·e citoyen·ne canadien·ne, résident·e permanent·e ou réfugié·e au Canada, âgé·e de 15 à 25 ans.
2. **Compagnie** : Chaque entreprise, que son origine soit provinciale, nationale, ou internationale, ayant des opérations en Colombie-Britannique.

SOURCES :

Zone. (2025, May 28). Les jeunes adultes peinent davantage à trouver un emploi. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2166529/marche-emplois-jeunes-adultes-difficile>

Zone. (2025, August 27). Le chômage des jeunes atteint des niveaux de récession. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2188280/chomage-jeune-recession-travail-marche-emploi>

✨ NOTES ✨



PROJET DE LOI C-4

C-4 Projet de loi sur la pollution lumineuse et sonore

Proposé par l'Honorable Eva Palomo Castrillo, Ministre des émissions lumineuses et sonores



ATTENDU QUE :

- Dans les grandes villes Canadiennes, plus de 95% des étoiles qui peuvent être vues normalement à l'œil nu ne sont plus visibles à cause de la pollution lumineuse. [3]
- Le bruit peut faire augmenter votre tension artérielle et votre rythme cardiaque même quand vous dormez, ce qui peut en plus être associé à un poids de naissance plus faible chez les nourrissons ou à l'apparition d'un diabète de type 2. [2]
- L'éclairage de nuit peut embrouiller les déplacements des animaux comme les oiseaux migrateurs et les papillons de nuit, changer les relations entre les prédateurs et leurs proies, modifier la compétitivité au sein d'une même espèce, etc. [1]
- En astronomie, la pollution lumineuse est un réel problème : elle diminue le contraste entre le ciel noir et les astres ce qui empêche souvent de voir les étoiles. Pour l'astronome amateur, c'est un problème majeur, car l'accès à un ciel obscur est de plus en plus difficile. [1]
- Le phénomène de la pollution lumineuse continue à s'aggraver, tant pour l'intensité lumineuse que pour l'étendue des zones illuminées, d'environ 6 % par an, devenant l'une des menaces importantes pour la biodiversité. [4]

QU'IL SOIT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

1. La Commission pour la Luminosité, l'Aménagement de l'Illumination, et la Réassurance Sonore (CLAIRS) est établie et supervise l'application de la présente loi.

2. CLAIRS est chargé d'imposer des limites à l'activité humaine.

2.1. Des horaires semestriels sont mis en place.

2.1.1. Pendant l'automne et l'hiver, les heures d'activité humaine sont de 7h30 à 19h.

2.1.2. Au printemps et en été, les heures d'activité humaine sont de 7h à 21h.

2.2. Les services d'urgence et les services approuvés par le gouvernement peuvent travailler en dehors de ces heures.

2.3. Les employeurs et les entrepreneur·e·s ne sont pas autorisés à travailler en dehors des heures d'activités humaines.

2.3.1. Les contrevenant·e·s reçoivent une amende équivalente à 1 % de leur bénéfice net annuel.

2.4. En dehors des heures d'activité humaine, les gens doivent sauter de leur avion en parachute pour arriver à leur destination.

PROJET DE LOI C-4

C-4 Projet de loi sur la pollution lumineuse et sonore

Proposé par l'Honorable Eva Palomo Castrillo, Ministre des émissions lumineuses et sonores



3. L'usage des sources de lumière artificielle est strictement réglementé.

3.1. Les ménages enregistrent tous les appareils électroménagers lumineux.

3.1.1. Le gouvernement limite leur usage en dehors des heures d'activités humaines.

3.2. Chaque personne reçoit une lampe de poche spéciale activable uniquement par l'empreinte digitale et la reconnaissance vocale de son propriétaire.

3.2.1. Chaque lampe de poche a une durée d'utilisation quotidienne limitée à 45 minutes.

3.2.2. Les personnes utilisant le langage des signes auront le droit à une lampe à tête en permanence.

3.3. L'usage de décorations lumineuses est interdit sauf dans le mois de décembre.

4. La quantité et le volume des émissions sonores sont strictement limités.

4.1. Des heures calmes sont mises en place.

4.1.1. Pendant les heures calmes, seuls les chuchotements et la langue des signes sont autorisés.

4.2. L'utilisation d'écouteurs pour écouter du son provenant d'appareils électroniques est imposée dans les lieux publics.

4.2.1. Le gouvernement offre une remise de 100 % sur la première paire d'écouteurs achetée.

4.3. Les événements bruyants sont organisés dans des bâtiments fermés

4.3.1. Pour les concerts, l'usage d'écouteurs est imposé.

5. Avoir une luciole en tant qu'animal de compagnie est interdit.

PROJET DE LOI C-4

C-4 Projet de loi sur la pollution lumineuse et sonore

Proposé par l'Honorable Eva Palomo Castrillo, Ministre des émissions lumineuses et sonores



6. La conduite après les heures d'activité humaine est interdite.

6.1. Trois infractions à cette règle entraînent la confiscation du véhicule et du permis de conduite du contrevenant.

6.2. Les lampadaires et les feux tricolores sont éteints en dehors des heures d'activité humaine.

7. Les véhicules d'urgence, les travailleurs des aéroports et des ports et les livreurs sont exemptés au point 6 et ses articles.

7.1. En dehors des heures d'activité humaine, les conducteur·ice·s utilisent des lunettes de vision nocturne pendant leur conduite.

7.2. La sirène des véhicules d'urgence ne peut pas dépasser 90 décibels.

8. L'usage des écrans est interdit en dehors des heures d'activité humaine, à l'exception des événements gouvernementaux.

8.1 Chaque foyer bénéficie d'une séance cinéma hebdomadaire.

8.1.1 La séance dure au maximum 1h30.

8.1.2 L'écoute se fait à l'aide d'écouteurs.

LEXIQUE

1. Activité humaine : Tout mouvement ou bruit fort provenant d'une personne, à l'extérieur et à l'intérieur de son domicile. Toute activité d'une personne susceptible de déranger ou de perturber une autre personne dans un rayon de 2 mètres, est considérée comme une activité humaine. Parmi les exemples d'activités humaines, on peut citer faire de l'exercice, téléphoner quelqu'un ou effectuer des tâches ménagères. Parmi les exemples d'activités qui ne sont pas considérées comme des activités humaines, en raison du faible risque de perturbation, marcher tranquillement, chuchoter et écouter des médias avec des écouteurs.

2. Heures calmes : Heures en dehors des heures d'activité humaine durant lesquelles toute activité humaine est interdite. Les activités qui ne sont pas considérées perturbantes sont autorisées durant ces heures.

3. Décorations lumineuses : Décorations qui émettent de la lumière, tels que les bandes de lumière LED et les guirlandes lumineuses.

4. 90 décibels : Équivalent au bruit d'un sèche-cheveux.

5. Événements bruyants : Concerts, matchs, festivals, etc.

PROJET DE LOI C-4

C-4 Projet de loi sur la pollution lumineuse et sonore

Proposé par l'Honorable Eva Palomo Castrillo, Ministre des émissions lumineuses et sonores



SOURCES

1. ASTROLab. (2025). La pollution lumineuse. Le Canada sous les étoiles.
https://astro-canada.ca/la_pollution_lumineuse-light_pollution-fra
2. Jason Bittel. (8 novembre 2023). La pollution sonore serait néfaste pour l'ensemble de notre corps. National Geographic.
<https://www.nationalgeographic.fr/sciences/sante-publique-la-pollution-sonore-serait-nefaste-pour-tout-notre-corps>
3. Watersheds. (2 décembre 2024). Light pollution: A Hidden Threat to Biodiversity, our Night Sky, and our Health. Watersheds Canada.
<https://watersheds.ca/lightpollutionblog2/>
4. Wikipédia. (2025). Pollution lumineuse. Wikipédia.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Pollution_lumineuse

NOTES

[illegible]

PROJET DE LOI C-5

C-4 Projet de loi sur la pollution lumineuse et sonore

Proposé par l'Honorable Willa Patterson, Ministre des émissions lumineuses et sonores



ATTENDU QUE :

- Environ 32 % des Canadiens présentent un taux de vitamine D considéré insuffisant pour soutenir des fonctions biologiques essentielles. [1]
- L'augmentation de l'éclairage public, notamment à l'aide de lampadaires dans les rues et les espaces urbains, contribue significativement à la réduction du taux de criminalité. [2] · 2 à 3 % des Canadiens souffrent d'un trouble affectif saisonnier diagnostiqué, tandis qu'environ 15 % de la population éprouve des symptômes saisonniers qui perturbent leur qualité de vie. [3]
- L'exposition à une lumière artificielle vive, comme celle utilisée en luminothérapie, s'est révélée efficace pour atténuer les symptômes de la dépression. Elle contribue également de façon plus générale à réguler l'horloge biologique et à améliorer l'humeur et le bien-être psychologique. [4]
- Les lucioles jouent un rôle crucial dans l'équilibre de plusieurs écosystèmes. Favoriser leur présence contribue à soutenir la biodiversité et à préserver la qualité de nos habitats naturels. [5]

QU'IL SOIT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

1. La Commission pour la Luminosité, l'Aménagement de l'Illumination, et la Réassurance Sonore (CLAIRS) est établie et supervise l'application de la présente loi.

2. Les maisons, ainsi que les compagnies et autres établissements gardent leurs lumières allumées en permanence.

2.1 Toute ampoule est d'une luminosité standard, d'au moins 60 watts pour des lumières incandescentes, ou 10 watts pour des ampoules DEL.

2.1.1 Les chambres d'hôpital adoptent une luminosité adaptée pour raisons médicales.

2.2. Toute personne non conforme aux exigences de luminosité accomplit du travail communautaire supervisé par CLAIRS

2.2.1. Au cours de sa peine, la personne peint un bâtiment par jour avec de la peinture phosphorescente.

2.2.2. CLAIRS détermine la durée de la peine en fonction de l'infraction.

PROJET DE LOI C-5

C-4 Projet de loi sur la pollution lumineuse et sonore

Proposé par l'Honorable Willa Patterson, Ministre des émissions lumineuses et sonores



3. Toute personne porte une lampe frontale insérée dans leur front.

3.1. Les lampes frontales adoptent une fonction "hiver" plus lumineux et une fonction "été" moins lumineux.

3.2. Tout individu à l'extérieur d'un établissement entre 19h00 et 06h00 porte des vêtements réfléchissants en plus de la lampe frontale.

4. Quatre lampadaires supplémentaires sont installés par kilomètre carré.

5. Chaque foyer doit organiser au moins une soirée de concert par semaine. 5.1. Les concerts doivent atteindre au moins 130 décibels.

5.1. Le prix des bouchons d'oreilles augmente de 20% chaque année.

5.2. Les concerts doivent avoir au moins 20 effets spéciaux lumineux.

5.3. Les billets des concerts de genre plus intense ou égal en intensité à du rock/métal ont un rabais de 50%.

6. Un programme d'élevage de lucioles est implémenté dans des fermes spécialisées, construites et gérées par CLAIRS.

6.1. Des lucioles sont distribuées en groupes familiaux, à chaque foyer.

6.2. Une formation obligatoire sur le traitement approprié des lucioles est fournie aux citoyens.

6.3. Les lucioles en excès sont libérées, ou bien vendues en tant que forme d'éclairage approuvée et encouragée pour les citoyens et les compagnies.

6.3.1. Tout revenu généré par la vente de lucioles finance l'entretien et la rénovation des fermes de lucioles.

7. La conduite silencieuse est interdite.

7.1. Les voitures électriques émettent un bruit de moteur artificiel.

7.2. Les véhicules sur la route sont obligés d'avoir un pot d'échappement modifié qui fait plus de bruit et émet du feu.

7.3. Tout conducteur écoute de la musique pendant sa conduite y compris les conducteurs avec un permis L et N.

PROJET DE LOI C-5

C-4 Projet de loi sur la pollution lumineuse et sonore

Proposé par l'Honorable Willa Patterson, Ministre des émissions lumineuses et sonores



8. Une taxe de vente de 50% finance la recherche sur la technologie rendant les humains bioluminescents, et autres avancements scientifiques lumineux.

8.1. Tout citoyen participant à ces études sera récompensé par une lampe frontale embellie de bijoux, un équipement réfléchissant plus élégant, et un approvisionnement à vie de chaussures lumineuses de son choix.

8.2. Les animaux de compagnie peuvent se faire modifier pour devenir bioluminescents avec le consentement signé par la patte/le pied de l'animal.

8.3. Une partie de ces fonds finance l'augmentation des lampes UV dans les maisons et lieux publics.

9. CLAIRS s'engage à payer toutes les chirurgies futures sans exemptions qui concernent les yeux et les oreilles.

10. Une loterie sera fait mensuellement pour choisir les personnes qui courent dans des roues d'hamster à taille humaine.

11. Une machine technologique sera développée capable de rapprocher le soleil à la terre pour qu'il n'y ait plus de nuit.

SOURCES

1. *Niveaux de vitamine D dans le sang des Canadiens*. (2013, January 10).

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-624-x/2013001/article/11727-fra.htm>

2. Zahed, H. (n.d.). *How Does Streetlighting Impact Night Crime?*

<https://newsletter.economics.utoronto.ca/wp-content/uploads/How-Does-Streetlighting-Impact-Night-Crime-1.pdf>

3. *"Psychology Works" Fact Sheet: Seasonal Affective Disorder (Depression with Seasonal Pattern) - Canadian Psychological Association*. (2020, December 31). Canadian Psychological Association.

<https://cpa.ca/psychology-works-fact-sheet-seasonal-affective-disorder-depression-with-seasonal-pattern/>

4. Tong, H., Dong, N., Lam, C. L. M., & Lee, T. M. C. (2024). The effect of bright light therapy on major depressive disorder: A systematic review and meta-analysis of randomised controlled trials. *Asian Journal of Psychiatry*, 99, 104149-104149.

<https://doi.org/10.1016/j.ajp.2024.104149>

5. *Nurturing a Firefly Habitat Also Helps Restore Nature*. (2025).

[Naturenativenature.com](https://www.naturenativenature.com).

<https://www.naturenativenature.com/post/nurturing-a-firefly-habitat-also-helps-restore-nature>

NOTES

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CABINET



PREMIER·ÈRE MINISTRE (appelé·e le très Honorable Premier Ministre ou la très Honorable Première Ministre)

Le/la premier·ère ministre (PM) est le/la porte-parole officiel du PJFCB. Le/la PM est le/la Chef·fe du Gouvernement en Chambre. Suite à son élection, c'est le devoir du/de la PM de mener les rencontres du Cabinet pour l'organisation de la prochaine édition du PJFCB. Il est recommandé d'avoir déjà siégé au Cabinet avant de postuler pour ce rôle.

PRÉSIDENTCE (appelé·e M. le Président ou Mme. la Présidente)

La Présidence préside les séances parlementaires en Chambre et en assure le décorum. Elle élabore les procédures parlementaires et gère les débats. Cette personne doit très bien se familiariser avec le Règlement parlementaire utilisé pendant les débats. Elle aide également le/la PM avec les rencontres du Cabinet.

VICE-PREMIER·ÈRE MINISTRE (appelé·e l'Honorable Vice-Premier·ère ministre)

Le/la vice-premier·ère ministre (VPM) remplace le/la PM en cas d'absence. Cette personne joue également le rôle d'Huissier·e du bâton noir lors des cérémonies parlementaires. Lors des rencontres, cette aide aux tâches déléguées par le/la PM et assure un soutien aux ministres dans l'écriture de leurs projets de loi.

VICE PRÉSIDENTCE (appelé M. le Vice Président ou Mme. la Vice Présidente)

La Vice Présidence remplace la Présidence en cas d'absence et assiste le Cabinet au long de l'année dans l'organisation. Cette personne doit aussi très bien se familiariser avec les règlements parlementaires utilisés pendant les débats, car elle préside une des séances parlementaires.

LEADER DE LA CHAMBRE (appelé le ou la Leader de la Chambre)

Le/la Leader de la Chambre est le/la gardien·ne du temps pour le Cabinet. Cette personne assure le maintien de l'horaire de la session parlementaire (pauses, ajournements, périodes de questions, etc.). Iel prépare également le plan de chambre et la répartition des partis politiques.

REPRÉSENTANT MÉDIAS (appelé le représentant médias ou la représentante médias)

Le/la représentant·e du volet médias travaille avec le Cabinet et le/la formateur·ice du volet afin de contribuer à l'organisation de l'horaire et des activités spécifiques liées aux médias. Iel aide également à faciliter les interactions entre le volet médias et les députés.

REPRÉSENTANT ACTION CITOYENNE (appelé le représentant action citoyenne ou la représentante action citoyenne)

Le/la représentant·e du volet action citoyenne travaille avec le Cabinet et le/la formateur·ice du volet afin de contribuer à l'organisation de l'horaire et des activités spécifiques liées à son volet. Iel aide également à faciliter les interactions entre le volet AC et les députés.

MINISTRES (appelé le ou la Ministre)

Les responsabilités des ministres sont de rédiger un projet de loi pendant les mois avant l'évènement, de présenter un discours d'ouverture et de clôture, et de participer activement aux débats.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CABINET



★ RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN DEHORS DE LA CHAMBRE ★

Chaque année durant le Parlement jeunesse, les députés élisent parmi leurs pair·e·s les prochain·e·s membres du Cabinet :

- Premier·ère Ministre
- Présidence
- Vice-Premier·ère Ministre
- Vice-Présidence
- Leader de la Chambre
- Représentant·e Médias
- Représentant·e Action Citoyenne

Les membres du Cabinet sont sollicité·e·s dans la période suivant leur élection pour préparer activement l'événement dans sa dimension parlementaire :

- L'organisation des rencontres **hebdomadaires** du Cabinet
- La répartition des tâches entre les membres du Cabinet
- La rédaction du contenu du Vademecum
- La sélection des projets de loi et des ministres pour la prochaine édition du PJFCB
- L'appui aux ministres pour développer leur projets de loi et la préparation de leurs discours
- La promotion de l'événement
- L'organisation de l'activité surprise
- La planification de la soirée de formation des député·e·s et des volets
- La planification du déroulement des débats en Chambre (division des partis politique, choix des lignes de partis, caucus, etc..)

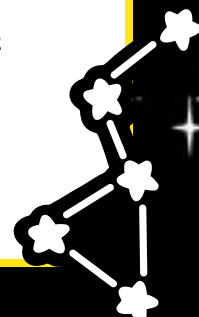
En fonction du rôle au sein du Cabinet, c'est un engagement de 2 à 5h par mois de janvier à août et qui s'intensifie à partir du mois de septembre. De septembre au jour de l'événement, il faut être disponible de **1 à 5 h environ par semaine**. Le/la Premier·ère Ministre et la Présidence sont les deux rôles qui exigent le plus, le Leader de la chambre est également un poste qui demande du temps, en particulier après les inscriptions.

Étant donné qu'ils sont élu·e·s de janvier à janvier, les membres du Cabinet sont les ambassadeur·e·s de l'événement également au fil des mois jusqu'au jour du Parlement jeunesse. Ils incarnent les valeurs du Conseil jeunesse francophone de la C.-B.

Lors des autres activités du CJFCB, nous leur demandons de faire la promotion du Parlement jeunesse et de l'expliquer aux nouveaux·velles arrivant·e·s ou aux novices. Ils deviennent les ambassadeur·e·s « hors événement » du Parlement jeunesse parmi leurs pair·e·s.

Être au cabinet, c'est très amusant ! Mais c'est aussi beaucoup de travail. Avant de postuler, il est important de t'assurer que tu puisses être disponible pour toutes les tâches nécessaires avant l'événement.

Tu as des doutes ? N'hésite pas à en parler aux greffier·ère·s avant de leur donner ton formulaire de mise en candidature.



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE - CABINET 2027



NOMINATION

Il est proposé que, _____ originaire de _____ pose sa candidature au·x poste·s indiqué·s ci-dessous, en vue des élections au Cabinet de la XXIXe législature du Parlement jeunesse francophone de la Colombie-Britannique.

APPUI À LA CANDIDATURE

_____, originaire de _____.
_____, originaire de _____.
_____, originaire de _____.
_____, originaire de _____.
_____, originaire de _____.

POSTES EN ÉLECTIONS : (veuillez cocher)

- ☐ Premier·ère ministre
- ☐ Président·e
- ☐ Vice-premier·ère ministre
- ☐ Vice-président·e
- ☐ Leader de la Chambre
- ☐ Représentant·e Médias
- ☐ Représentant·e Action citoyenne

Merci d'encercler si vous acceptez les responsabilités du poste :

Je m'engage à participer activement à l'organisation du XXIXe Parlement jeunesse. Je comprends que cet engagement implique plusieurs heures par semaine de janvier 2026 à janvier 2027. Je comprends aussi qu'en raison d'une trop faible implication je peux être révoqué·e du Cabinet, à la décision du Conseil jeunesse.

Signature de la personne nominée

Date



LES PRIX DE RECONNAISSANCE



★ PRIX DU/DE LA MEILLEUR·E ORATEUR·TRICE - OFFERT PAR JURISTES POWER

Ce prix est remis au/à la député·e qui s'est démarqué·e par son éloquence, son charisme, et ses réflexions approfondies dans tous ses discours.

★ PRIX DU/DE LA MEILLEUR·E JOURNALISTE

Ce prix est remis au/à la journaliste qui s'est démarqué·e par la qualité de ses apports au volet Médias et la rigueur journalistique dont iel a fait preuve.

★ PRIX DU/DE LA MEILLEUR·E CITOYEN·NE

Ce prix est remis au/à la citoyen·ne qui s'est démarqué·e par sa ténacité, son éloquence et son leadership au travers de sa participation dans le volet Action Citoyenne.

★ PRIX DU MEILLEUR DISCOURS

Ce prix est remis au/à la député·e qui a prononcé le meilleur et le plus réfléchi des discours.

★ PRIX DE LA RECRUE DE L'ANNÉE

Ce prix est remis au/à la député·e qui en est à sa première participation parlementaire, et qui s'est démarqué·e le plus.

★ PRIX DU CHARME

Ce prix est remis au/à la député·e qui a charmé le/la président·e avec des compliments adroitement livrés.

★ PRIX DU DISCOURS COMIQUE

Ce prix est remis au/à la député·e qui a prononcé le meilleur discours à intention humoristique, voire même dramatique.

★ PRIX DE LA MODE

Ce prix est remis à 2 personnes qui se sont démarquées par leur tenue vestimentaire parlementaire.

★ PRIX DE LA CAPITALE

Ce prix est remis à un·e participant·e qui a démontré son sens du leadership en aidant les nouveaux·velles participant·e·s, ce qui témoigne des valeurs du Parlement jeunesse. Son/sa récipiendaire devient l'ambassadeur·trice du Parlement jeunesse. Il s'agit du prix le plus prestigieux de l'événement et est remis par le Conseil d'administration du CJFCB.



TU AS AIMÉ LE PJFCB? POURSUIS L'AVENTURE AVEC LE FRENCH COHORT PROGRAM

EN AFFAIRES PUBLIQUES ET INTERNATIONALES — B.A.

Tu souhaites poursuivre tes études en français? Avec le FCP, tu pourrais obtenir un diplôme (B.A.) qui t'ouvrirait les portes de plusieurs carrières: la politique, le droit, la diplomatie, les relations internationales et publiques, le journalisme, les communications ou l'enseignement!

UNE EXPÉRIENCE PERSONNALISÉE, ENGAGEANTE ET ENRICHISSANTE

- **Programme bilingue** : au moins 65 % des cours en français.
- **Multidisciplinaire**: science politique, histoire et cultures francophones — le tout intégré à l'apprentissage du français et avec des cours optionnels de ton choix.
- **Programme d'échange** : passe ta 3e année en Europe ou au Québec.
- **Modèle de cohorte** : petits groupes (~25 étudiant-es) suivant les cours ensemble, favorisant des liens solides avec tes pair-es et professeur-es.
- **Soutien financier** : Jusqu'à 15 500\$ en bourses et prix disponibles exclusivement pour les études en français.
- **Vie étudiante** : profite d'événements, de festivals et de voyages en français.
- **Préparation à la carrière** : développe ton expérience grâce à des emplois bilingues et des projets communautaires.

PASSE À L'ACTION!

Inscris-toi d'ici le 31 janvier pour
débuter en septembre 2026.



REMERCIEMENTS



Le Conseil jeunesse, ses administrateur·ice·s et ses employé·e·s aimeraient chaleureusement remercier les organisation et individus suivants :

- Le gouvernement du Canada, par l'entremise de Patrimoine Canadien et tout spécialement Mme. Pascaline Gréau et son équipe ;
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique par l'entremise de BC Gaming, du Ministère de l'Éducation et des services à la petite enfance, du Programme des Affaires francophones de la Colombie-Britannique et de l'Entente Canada - Colombie-Britannique en matière de langues officielles pour les services en français, et tout spécialement M. Vincent Portal et son équipe ;
- Toute la merveilleuse équipe du Conseil scolaire francophone de la C.-B. : Madame Pascale Bernier et ses équipes, les directions d'écoles et les ambassadeur·ice·s culturels pour leur précieuse collaboration ;
- Rémi Marien, Caroline Ventézou, Sandie Lafleur et toute l'équipe du Bureau des affaires francophones et francophiles (BAFF) de l'Université Simon Fraser ;
- L'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, et plus particulièrement Katey Flechl ;
- Dominic Monet, Colin Dewar l'équipe du Coast Victoria Hotel & Marina ;
- Jean-Philippe Rheault et Damien Grandidier de l'Association des juristes d'expression française de la C.-B. ;
- Merci à nos supers bénévoles et accompagnateur·ice·s, qui ont su veiller sur notre jeunesse franco-colombienne avec tant de soin et d'enthousiasme ;
- Merci à nos formateur·ice·s expérimenté·e·s: Blanche Monabeka et Alexandre Gangué-Ruzic pour leur expertise et leur contribution remarquable aux volets Action Citoyenne et Médias ;
- Un merci tout particulier aux membres du Cabinet qui ont fait un travail remarquable durant toute l'année pour mettre sur pied le PJFCB 2026 ;
- Notre lieutenant général, Rémi Marien, qui a pu inspirer la prochaine génération de PJFCBien.ne.s ;
- Dominique Wosniak et l'équipe des communications du CJFCB, nos incroyables photographe pour la fin de semaine ;
- Harrison Lofts, notre fantastique cornemusier ;
- Enfin, un grand merci à l'équipe du CJFCB qui a travaillé sans relâche pour faire de cet événement un succès.

Sans oublier, un GRAND merci à tous·tes les participant·e·s du PJFCB 2026, qui par leur enthousiasme et engagement vis-à-vis notre communauté ont su créer un événement à leur image. Tous ensemble vous faites rayonner notre grande famille à travers la province. C'est un honneur pour le CJFCB de pouvoir vous accompagner dans votre parcours au sein de la communauté franco-colombienne.
Merci de nous faire confiance !

❖ NOTES ❖

CAUCUS



★ Thomas Challis

Zoé Van der Woude
 Sophie Dagenais
 Olivia Casgrain
 Yannick Holt-Lachance
 Macalli Higgins
 Neeva Appadoo
 Cedar Talstra
 Dmitry Unesikhin
 Glorious Jibu Ntirahava
 Aya Khallaf
 Arayah Moison
 Adam Oirka

Liam Dunphy
 Nathan Likele

★ Max Turmel

Amy Balawi
 Tristan Pélissier-Nigro
 Sophie Lauzon
 Nathaniel Radillo
 Liam Dunphy
 Nathan Likele
 Heather Maclean
 Dany Demoulin
 Bao-Anh Tuong
 Anewar Adechian
 Amélie Kelley

★ Chloé Lukac

Amélie Préville
 Xavier Proulx-Sy
 Nehemiah Kusopila
 Maria Tyuleneva
 Macgregor Lambright
 Joshua Pépin
 Gabrielle Cooper
 Emma Delorme
 Ashlin Harrop
 Amélie Cantin
 Alia Khoo
 Alea Hennessey

★ Gabrielle Delorme

Willa Patterson
 Tina Bakker-Vallart
 Sarah Lukac
 Ines Fayard
 Layanne Nammour
 Makayla Europe
 Dylan Brunet
 Gabriel Sanderson
 Caitlin Diaz Maclean
 Ayden Meyer
 Alice Doniol-Valcroze
 Akira Makay-Ngoyi

★ Valentine Baretta

Eva Palomo
 Tomas Lemay
 Raphaël Morcrette-Chabot
 Maya Komati
 Maia Johanson
 Lucca Ouellette
 Gloria Monabeka
 Leya Fawwaz
 Eliam Crespín Mirabaud
 Christina Monabeka
 Benjamin George
 Maddox Europe

★ Camille Baretta

Brielle White
 Ella Winter
 Fatima Hassoun
 Isabelle Oliver
 Maria Aranda
 Noah Grielens
 Quentin Bayle
 Rayne Webster-Filippone
 Zoé Winter
 Riley Park

★ Max Korinth

Vincent Westlake
 Teagan Stouck Zeman
 Sienna Keays
 Ophélie Héneault
 Nicolas Hondier
 Mia-Rose Davison
 Matéo McGivern
 Lily Jenson
 Declan Irving
 Claire Biegler

HORAIRE



HEURE	JEUDI 22 JANVIER	VENDREDI 23 JANVIER	SAMEDI 24 JANVIER	DIMANCHE 25 JANVIER
07:00		Déjeuner		
08:00			Déjeuner	Déjeuner
09:00		Départ pour la législature (8h30)	Départ pour la législature (8h30)	Départ pour la législature (8h30)
10:00		Cérémonie d’ouverture (C-1)	Session de photos	Période de questions libres, continuation et fin des débats (C-4)
		Période de pratique	Continuation et terminaison des débats (C-3)	
11:00		Début des débats (C-2)	Début des débats (C-4)	Cérémonie de clôture et élections
12:00			Lunch	Retour vers l’hôtel et lunch
13:00		Lunch		Départ des participants
14:00		Fin des débats (C-2)	Période de questions libres et continuation des débats (C-4)	
15:00		Discussions en parti (C-3)		
16:00		Début des débats (C-3)		
17:00		Déplacement à l’hôtel et préparation pour la soirée	Déplacement à l’hôtel et préparation pour le gala	
18:00		Souper en ville	Gala	
19:00	Arrivée des participants			
20:00	Soirée sociale	Danse		
21:00			Accueil au PJFCB	
22:00				
23:00	Couvre feu	Couvre feu	Couvre feu	

BONNES SÉANCES PARLEMENTAIRES!

1555 7ème avenue Ouest - Bureau #229B
Vancouver, CB, VJ6 1S1

604-736-6970 - projets@cjfcb.com



CONSEIL JEUNESSE
FRANCOPHONE
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE